



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

CM/2008/ED/RP/1
Janvier 2008
Français

STRATEGIE NATIONALE DU SECTEUR DE L'EDUCATION République Centrafricaine

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,

DE L'ALPHABETISATION,

DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

STRATEGIE NATIONALE DU SECTEUR DE L'EDUCATION



2008 - 2020

Préface

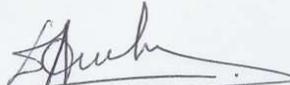
La stratégie sectorielle de l'éducation en République Centrafricaine, que vous allez découvrir ici, est le point de rencontre entre un état des lieux sans concession sur notre système éducatif, une réflexion sans tabou menée depuis plus d'une année par les cadres du secteur et au-delà, et un engagement de tous nos partenaires.

Elle est l'occasion de dessiner un avenir possible pour nos écoles et nos enfants, au prix de décisions et d'arbitrages parfois difficiles.

Il est moins facile d'arbitrer que d'attendre. Il est moins facile d'imaginer l'avenir que de se contenter du présent. Il est moins facile de s'engager vis à vis de la société et des partenaires du secteur, que de gérer le quotidien.

Si nous l'avons fait, ce n'est pas pour la beauté technique d'un plan, ni pour sa conformité aux standards contemporains de la gestion, nos choix nous sont dictés par nos enfants. Nous voulons permettre à chacun d'entre eux de recevoir une éducation adéquate parce que notre pays le leur doit, et parce que la République Centrafricaine ne se reconstruira qu'avec des jeunes femmes et des jeunes hommes compétents et plus consciencieux de leur devoir que leurs aînés, plus aptes à militer en faveur de la paix et le développement.

La solidité, la soutenabilité et le réalisme de notre stratégie ont été examinés au regard de nombreux critères techniques et financiers. Vous saurez en apprécier la rigueur. Cependant, ce sont nos engagements envers notre jeunesse qui leur donnent force et crédibilité.



Charles-Arnel DOUBANE

*Ministre de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation,
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*

Mais, je suis mécontente à cause de mes camarades du quartier qui ne vont pas à l'école. Ils ont refusé l'école à cause de l'assurance. Il y a beaucoup d'enfants qui ont abandonné l'école à cause de la faim. Ils s'amuse au quartier. Ils jouent au ballon. Ils s'amuse. Pourquoi le président ne permet pas à l'école? Mais, je veux que le président ~~la~~ étende des quartiers et les amène à l'école comme ça demain, ils seraient content comme moi d'aller à l'école.

Monica, 11 ans,
Bangui le 26 janvier 2008.

COMITE INTERMINISTERIEL D'ELABORATION DE LA STRATEGIE

Le document de la stratégie du secteur de l'éducation est réalisé grâce aux efforts conjugués d'une équipe provenant de cinq (5) ministères qui développent et/ou appuient des activités d'éducation et de formation avec la collaboration de la **Coopération Française**, Premier Chef de File, de l'**UNESCO**, deuxième Chef de File et des représentants de la **Banque mondiale**.

Cette équipe se compose comme suit :

I – Supervision

- 1- **Charles Armel DOUBANE**, Ministre de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, **Président** ;
- 2- **Sylvain MALIKO**, Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, **Vice Président** ;
- 3- **Jacques BOTI**, Ministre de la Fonction Publique, du Travail, de la Sécurité Sociale et de l'Insertion Professionnelle, **Vice Président** ;
- 4- **Marie Solange PAGONENDJI NDAKALA**, Ministre de la Famille, des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, **Membre** ;
- 5- **Nicolas DOUGOU GANZE**, Ministre Délégué aux Finances et au Budget, **Membre**.

II – Coordination générale

Luc WENEZOU, **Directeur de Cabinet** au Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,

III – Equipe technique

- 1- **Jonas GUEZEWANE PIKI**, Directeur Général de l'Education Nationale, Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, **Coordonnateur**.
- 2- **Inousse BOUBA**, Directeur des Statistiques et de la Carte Scolaire, **Rapporteur**

MEMBRES :

Ministère de L'Education Nationale, de L'Alphabétisation, de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche :

- **Joseph BALCILIA**, *Directeur Général des Ressources ;*
- **Romain SOPIO**, *Sociologue à l'Université de Bangui ;*
- **Frédéric NGUILE**, *Chef de Département de la formation à l'ENS ;*
- **Jacques SIOLO**, *Inspecteur de l'Enseignement Secondaire ;*
- **Ernestine ZOUNGBAPO**, *Chef de Circonscription des Ecoles Maternelles ;*
- **Pierre DOUNGO**, *Directeur du Centre Pédagogique Régional de Bangui ;*
- **Edouard VOUNI**, *Inspecteur de l'Enseignement Secondaire Technique.*

Ministère de L'Economie, du Plan et de La Coopération Internationale.

- **Gervais Magloire DOUNGOUPOU**, *Expert économiste ;*

Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Sécurité Sociale et de l'Insertion Professionnelle.

- **Alexandre Désiré YANGOSSINDO**, *Inspecteur Central ;*

Ministère de la Famille, des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale.

- **André SAMBA**, *Expert économiste*

Ministère Délégué aux Finances et au Budget.

- **Mme Cécile BOZANGA**, *Chargée de mission*

Consultants :

- **Mathieu BROSSARD**, *Expert économiste, Banque Mondiale*
- **Jean-Marc BERNARD**, *UNESCO Pôle de Dakar*
- **Kokou AMELEWONOU**, *UNESCO Pôle de Dakar*
- **Hélène CRON**, *UNESCO, antenne de Bangui*
- **René-Patrice OUANEKPONE**, *UNESCO, consultant, antenne de Bangui*
- **Hyacinthe GBAYE**, *consultant, Banque Mondiale*
- **Jean COADOU**, *consultant, Banque Mondiale*
- **François ROBERT**, *consultant, Banque Mondiale.*

Sommaire

Introduction	8
Chapitre I : Contexte global du développement de l'éducation	10
1.1. Contexte démographique	10
1.1.1 Une population faible et peu alphabétisée.....	10
1.1.2. Situation sanitaire défavorable.....	11
1.2. Contexte socio-culturel et politique	12
1.2.1. Période précoloniale	13
1.2.2. Période coloniale.....	13
1.2.3. Période post-coloniale.....	13
1.3. Contexte macro-économique	14
Chapitre 2 : Diagnostic du secteur de l'éducation	16
2.1. Organisation et structure du secteur de l'éducation	16
2.1.1. Organisation	16
2.1.2. Structure du système éducatif centrafricain.....	16
2.2. Grandes orientations actuelles de la politique éducative nationale.....	17
2.3. Analyse des scolarisations (accès et parcours scolaire).....	17
2.4. Analyse des disparités par niveau et types d'enseignement	18
2.5. Efficacité interne du système	19
2.6. Qualité du service éducatif.....	19
2.7. Coût et financement du secteur éducatif.....	19
2.8. Éducation et marché de l'emploi en RCA	20
2.9. Gestion et gouvernance	21
Chapitre 3 : Principes directeurs et axes prioritaires de la stratégie	22
3.1. Principes de référence pour la stratégie	22
3.2. Axes prioritaires de la politique sectorielle.....	24
3.3. Matrice résumée des actions envisagées dans le Secteur Éducatif d'ici 2020.....	25
Chapitre 4 : Programme d'intervention prioritaire.	29
4.1. Amélioration de l'accès et de la rétention dans l'éducation.	29
4.1.1. Infrastructures d'accueil.	29
4.1.2. Transition entre les cycles et les solutions alternatives.	30
4.1.3. Politiques d'encadrement et de suivi de l'enseignement privé.	30
4.1.2. Transition entre les cycles et solutions alternatives.....	31
4.1.4. Mobilisation sociale en faveur de l'accès et de la rétention.	33
4.2. Amélioration de la qualité et de l'efficacité du service éducatif.....	35
4.2.1. L'amélioration du temps d'apprentissage.....	35
4.2.2. La réduction des redoublements.	36
4.2.3. La Formation et le recrutement des enseignants.....	38
4.2.4 Politique des manuels scolaires et autres matériels didactiques.....	43

4.2.5. Les curricula	44
4.2.6. Evaluation et certification.....	45
4.3. Amélioration de la gestion et de la gouvernance du secteur éducatif.....	45
4.3.1. Recrutement et traitement des nouveaux enseignants	45
4.3.2. Modalités de liquidation et de paiement des salaires.....	46
4.3.3. Affectation et mouvements des enseignants.....	47
4.3.4. Gestion administrative et pilotage	47
4.3.5. Délégations budgétaires, ordonnancement et paiement des dépenses.....	48
4.3.6. Renforcements de capacités administratives	48
Chapitre 5 : Programme de financement du secteur	51
5.1. Les ressources qui pourront être mobilisées par le secteur.....	51
5.2. La stratégie de mobilisation des ressources	52
5.2.1. Financement du Préscolaire	52
5.2.2. Financement du Fondamental-1.....	52
5.2.3. Financement du Fondamental-2.....	53
5.2.4. Financement du Secondaire Général et de l'enseignement technique et professionnel.....	54
5.2.5 Financement de l'alphabétisation	54
5.2.6 Financement de l'Enseignement supérieur.....	54
Chapitre 6 : Cadre opérationnel de la stratégie.	55
Cadre logique Accès - Equité.....	62
Cadre logique : Qualité et efficacité	66
Cadre logique : Gestion du système.....	70
<i>Annexe 2 : Matrices opérationnelles des activités pour la première phase de mise en œuvre de la stratégie.....</i>	<i>74</i>
ACCES ET EQUITE	74
QUALITE	80
GESTION	96

Introduction

La République Centrafricaine, située au cœur de l'Afrique, est fortement enclavée. Pays en situation de post-conflit, il est caractérisé par un appauvrissement général de la population, une dégradation des indicateurs sociaux et un affaiblissement de l'appareil de l'Etat. Le secteur de l'éducation n'a pas échappé à cette dure réalité.

Mais, depuis le sursaut patriotique du 15 mars 2003, le gouvernement s'est résolument engagé dans la voie de la reconstruction nationale. Le **Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)**, qui définit les grands axes de développement en termes de priorités pour chaque secteur de la vie nationale, a été élaboré pour transformer positivement l'espace de vie et viser un véritable progrès économique et social.

Dans la mesure où la crise qu'a connue la République Centrafricaine est avant tout une crise des mentalités, un accent particulier a été mis sur l'importance de l'éducation pour créer un *véritable capital humain*, condition *sine qua non* d'un développement social et économique durable.

Le gouvernement, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, a décidé de mettre en place un système éducatif réactif qui prend en compte et anticipe les besoins de l'économie nationale.

Pour l'essentiel, les orientations majeures de la politique nationale d'éducation condensées dans *la Loi d'Orientation de l'Education du 17 Décembre 1997* sont prises en compte dans le pilier 4 du **DSRP** intitulé : « *Développer le capital humain* ». Il y est précisé la finalité du nouveau type d'éducation, à savoir former des hommes et des femmes compétents, imprégnés des valeurs humaines, morales, spirituelles, culturelles et civiques, capables de créer une nouvelle société centrafricaine solidaire, démocratique, prospère et pacifique.

En application de ces orientations politiques, le présent plan sectoriel de l'éducation prend en compte les objectifs du Plan National de Développement de l'Education (PNDE), de Juin 1999, du Millénaire pour le Développement (OMD), de l'an 2000, du Plan National d'Action de l'Education Pour Tous (PNA.EPT), d'Avril 2004, des insuffisances du système éducatif récemment mises en exergue par le Rapport d'Etat du Système Educatif National Centrafricain (RESEN/RCA) et surtout les axes prioritaires contenus dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. La considération et l'actualisation des objectifs de ces

documents ont permis de réaliser le présent plan de stratégie du secteur de l'éducation dont les principaux défis à relever sont :

- 1- La scolarisation primaire universelle ;
- 2- L'amélioration de la qualité dans les autres cycles (secondaire et supérieur) ;
- 3- Le développement des programmes d'alphabétisation ;
- 4- Le développement de la formation professionnelle courte ;
- 5- La professionnalisation des filières de l'enseignement supérieur.

La taille des défis est si importante que la programmation de leur atteinte n'est prévue qu'en 2020, donc au-delà de l'année 2015 retenue par le Forum Mondial sur l'éducation de **Dakar** pour l'atteinte des objectifs de l'**Education Pour Tous**. La période de 2008 à 2020 que couvre ce plan est subdivisée en trois phases :

- Première phase : 2008-2011 ;
- Deuxième phase : 2012 – 2015 ;
- Troisième phase : 2016 – 2020.

En 2015, l'évaluation, à mi-parcours de ce plan d'action permettra de situer notre pays quant à l'atteinte des objectifs de l'Education Pour Tous et de le réajuster par rapport aux éventuelles insuffisances qui seraient liées à son exécution.

Ce document de stratégie détermine les grandes priorités, les principaux objectifs de l'éducation aux différents niveaux d'enseignement, les stratégies d'action, le mode de financement du secteur, les dispositions pratiques d'exécution et le cadre opérationnel de la stratégie. Les grands axes sont décrits dans les six chapitres suivants :

- Le premier chapitre présente le contexte global du développement de l'éducation du point de vue géographique, socio-démographique et macro-économique ;
- Le deuxième chapitre décrit la situation de l'éducation en République Centrafricaine ;
- Le troisième chapitre circonscrit les défis d'accès, les principes directeurs et les axes prioritaires de la stratégie globale du plan de réhabilitation du système éducatif ;
- Le quatrième chapitre présente le programme d'intervention prioritaire de la phase d'urgence, la phase de la mise en place et la phase de consolidation des actions ;
- Le cinquième chapitre décrit la politique de financement notamment la mobilisation des ressources et du budget nécessaire à la réalisation du plan ;

- Le dernier chapitre traite du cadre opérationnel de pilotage, du suivi et de l'évaluation de la stratégie.

Chapitre I : Contexte global du développement de l'éducation

Le système d'éducation et de formation a évolué dans un cadre général marqué par des pressions intenses d'origines variées. Elles sont à la fois démographique, socio- culturelle, politique et économique. Ces composantes sont chargées de sens et influencent fondamentalement la conduite du système. Les interrelations de ces différentes composantes constituent un environnement important dont la bonne connaissance permet de bien appréhender les causes du dysfonctionnement du système et d'aider à la formulation des stratégies appropriées de reconstruction.

1.1. Contexte démographique

1.1.1 Une population faible et peu alphabétisée.

La République Centrafricaine a un faible potentiel démographique, très limité par rapport à l'étendue du territoire et largement insuffisant pour permettre la mise en œuvre à grande échelle des importantes et nombreuses ressources naturelles existantes. Ce potentiel est compromis par de nombreux déséquilibres tant dans sa répartition sur le territoire qu'au niveau de son accès aux services sociaux de base et au partage des ressources économiques disponibles. Dans le secteur éducatif, le poids de ces déséquilibres est très marqué et résulte de l'absence d'un document de stratégie prévisionnelle qui tienne compte de la croissance démographique et de l'évolution des besoins en matière d'éducation et de formation. Les écarts entre l'accroissement de la population scolarisable et scolaire et les capacités limitées des offres de services éducatifs imposent une nouvelle vision des mécanismes de gestion du système, dans laquelle l'intégration des variables démographiques est impérieuse.

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de Décembre 2003, la République Centrafricaine compte 3.895.139 habitants, avec un peu plus de femmes que d'hommes, pour une superficie de 623 000 km². La majorité de la population vit dans les zones rurales (plus de 62%).

Les femmes représentent 50,2% de la population contre 49,8% d'hommes. La population est majoritairement jeune. La moitié (49,4%) a moins de 18 ans et les personnes âgées de 60 ans et plus ne représentent que 4,2% de la population.

Sur la base du taux de croissance de 2%, la population de 6 – 11 ans, qui était de 644 000 en 2003, atteindra 792 000 en 2018 ; soit, trois fois le nombre d'enfants de 6 – 11 ans scolarisés actuellement au F1.

Les services éducatifs n'atteignent pas un grand nombre d'enfants en âge d'être scolarisés, d'où un fort taux d'analphabétisme. Ce taux s'établit à environ 67% en moyenne nationale, dont plus de 75% chez les femmes. La situation est plus accentuée dans certaines zones rurales.

1.1.2. Situation sanitaire défavorable

La situation sanitaire est préoccupante. Le dernier recensement de la population a montré que tous les indicateurs sont au rouge. Le risque de mourir est plus élevé en RCA : 22 décès annuels pour 1000 habitants, soit 1 décès toutes les 7 minutes. L'espérance de vie est très faible, 43 ans.

La mortalité infantile a atteint des niveaux record depuis 1995. Sur 1000 bébés qui naissent, 132 meurent avant d'atteindre un an, soit un décès toutes les 30 minutes.

Il en est de même pour la mortalité maternelle. On compte 1 355 décès pour 100 000 naissances. Ce taux est 2 à 3 fois supérieur à ce qui s'observe dans la sous-région d'Afrique Centrale.

L'épidémie du VIH-Sida progresse à un rythme effrayant en République centrafricaine. Le taux de prévalence du VIH-Sida estimé par l'ONUSIDA est de 10,7% pour la population des 15-49 ans en 2005. Ceci a des implications fortes sur le système éducatif. En 2015, le nombre d'orphelins du SIDA pourrait atteindre le chiffre de 220 000 (350 000 pour le nombre total d'orphelins, soit 15% de la population du groupe d'âge des 0-17 ans). On sait par ailleurs que les orphelins sont plus difficiles à scolariser que les autres enfants. Du côté de l'offre, du fait des décès dus au VIH/Sida, on estime à environ 240 par an le nombre d'enseignants du F1 à recruter en plus de ceux déjà nécessaires pour l'expansion du système.

Ces constats placent la République Centrafricaine au triste premier rang en Afrique centrale et au 11^{ème} rang mondial. Plus de 23 000 cas de décès ont été enregistrés en 2005 et environ 300 000 personnes seraient infectées par le VIH/SIDA.

En milieu scolaire, le SIDA est apparu actuellement comme la première cause de décès. Il représente une menace réelle pour l'avenir de la jeunesse et pour toute la population centrafricaine.

Il est donc impérieux de mettre en place des stratégies accessibles et efficaces pour espérer contenir l'épidémie.

1.2. Contexte socio-culturel et politique

La dérive du système éducatif centrafricain s'explique pour l'essentiel par l'instabilité de son soubassement socio-culturel et de son cadre politique. Les mutations du système éducatif ne se sont pas opérées sur une base culturelle stable, ni sur une option politique constante privilégiant la recherche d'un idéal pouvant canaliser les aspirations. Le système, à défaut de continuité, a souffert de mesures rudes qui, en réalité, ne visaient pas le développement dans le sens large du terme, mais plutôt à reproduire un modèle de société peu adapté aux réalités locales, nationales et régionales.

Ce contexte défavorable est l'une des raisons de l'inadéquation actuelle du système éducatif. Le rappel des quatre grandes phases de son histoire permet de mieux comprendre cette inadéquation. Il s'agit de :

1. la période précoloniale marquée par la prépondérance de l'éducation traditionnelle ;
2. la période coloniale caractérisée par le souci de recréer une nouvelle société sur la base de référentiels propres à la civilisation occidentale ;
3. la période post-coloniale dominée par la recherche effrénée d'un modèle de système éducatif performant ;
4. le cadre politique marqué par des troubles.

La prise en compte des quatre grandes phases dans la réflexion permettra de bien orienter l'analyse par rapport aux problèmes majeurs et aux exigences contextuelles, d'imaginer et de construire un système éducatif performant, en fonction des objectifs stratégiques de qualité, d'efficacité, d'accès et d'équité.

1.2.1. Période précoloniale

Sur toute l'étendue du territoire et d'une aire sociologique à une autre, on a observé, au niveau traditionnel, une grande similitude dans les pratiques éducatives. Toutes les communautés accordent une grande importance à la formation de l'enfant, considéré comme un don de Dieu, et destiné à perpétuer la lignée familiale. L'enfant est formé avec beaucoup de rigueur afin qu'il soit apte à s'assumer et à défendre sa communauté. L'éducation et la formation assurent d'une part, la promotion des valeurs humaines, et favorisent d'autre part, la socialisation de l'individu par le respect d'un code moral très strict. Bien que non formalisé, ce système est très bien structuré aux plans organisationnel et normatif. Aussi, l'éducation est ici l'œuvre de toute la communauté.

1.2.2. Période coloniale

L'idéologie coloniale ne pouvant s'accommoder de l'éducation traditionnelle, a sapé ses bases en construisant un nouveau système fondé sur :

- la négation de la culture indigène ;
- la transposition locale du modèle occidental ;
- la formation d'un citoyen assimilé et capable d'assurer la défense des intérêts de la métropole ;
- l'institutionnalisation de procédures de sélection fondées sur la promotion individuelle.

Ces principes de la société coloniale et les différentes crises socio-politiques ont conduit à la désorganisation du système traditionnel d'éducation et de formation et à l'éclatement du cadre social.

1.2.3. Période post-coloniale

L'accession à l'indépendance de la République Centrafricaine s'est caractérisée par la modernisation du système d'éducation et de formation pour répondre à ses exigences de développement. Ainsi, elle a connu durant la première décennie de son indépendance une croissance quantitative et qualitative de son système d'éducation et de formation. Il s'agissait

pour les autorités nationales de doter assez rapidement le pays de nombreux cadres pour son développement.

Mais très tôt, les critiques de la forme et du contenu des enseignements, commencées vers les années soixante dix, ont montré que le modèle d'école pratiqué était trop colonial et en déphasage avec les réalités locales. Ce qui a débouché sur des recommandations relatives à la mise en place d'un nouveau type d'école adaptée aux réalités nationales et aux nouveaux défis du développement. C'est ainsi qu'ont été expérimentées les « *écoles de promotion collective* » inspirées des expériences tirées de la ruralisation.

En 1982, une autre tentative de réforme a opposé les classiques et les modernes. Les premiers réclamaient la pérennisation du modèle colonial alors que les seconds optaient pour des innovations relatives au passage à l'échelle des expériences des écoles de promotion collective. Même si ce débat a débouché sur une première réorganisation du système éducatif en quatre niveaux (préscolaire, fondamental 1 et 2, enseignement secondaire général, technique et professionnel, enseignement supérieur), il a fallu attendre l'après Jomtien, notamment les mois de Mai et Juin 1994, pour qu' à travers les Etats Généraux de l'Education et de la Formation, une réforme profonde du système soit amorcée, suivie de l'élaboration d'un Plan National du Développement de l'Education et de la Formation (PNDE). Ce processus de planification a été repris autour des objectifs de l'Education Pour Tous (EPT) en 2004. Mais le Plan National d'Action de l'EPT n'a pu être effectivement mis en œuvre en raison des contraintes budgétaires et financières. Il était donc impérieux d'établir un nouveau diagnostic (RESEN) en 2006 et de développer un véritable plan de stratégie sectorielle de l'éducation en vue de répondre aux nombreux défis du développement de la République Centrafricaine.

1.3. Contexte macro-économique

La République Centrafricaine est l'un des pays les plus pauvres au monde. (169^{ème} rang sur 175 pays pour l'indice de développement humain). Le PIB par habitant, qui se trouve parmi les plus faibles, décroît d'année en année. En 2005, il est estimé à environ 350 dollars des USA, alors que la moyenne observée sur le continent africain est de 1250 \$ USA.

Avec la prédominance du secteur informel sur le secteur formel, embryonnaire, la RCA connaît une pression fiscale très faible qui limite ses possibilités en matière de recettes

propres. La faiblesse de l'aide extérieure, dont le montant atteignait en 2005 seulement 2% du PIB, pénalise également la mobilisation des ressources.

Alors que les dépenses consacrées à l'éducation représentaient 28% des dépenses publiques hors dette en 1996, elles sont estimées à seulement 14% en 2005. La combinaison de la faible pression fiscale et l'insuffisance des ressources financières explique le fait que seulement 1,45% du PIB soit consacré aux dépenses courantes de l'éducation (Moyenne africaine = 3,7).

1.3.1. Conditions de vie et pauvreté

Les conditions de vie de la population se sont fortement détériorées suite à la faiblesse des indicateurs socio économiques. Les récentes estimations (*Enquête sur les conditions de vie des ménages urbains et ruraux, 2003*) indiquent que 73% de la population vivent en dessous du seuil de la pauvreté, phénomène encore plus accentué en milieu rural qu'en milieu urbain.

En outre, le taux de malnutrition est en hausse passant de 36% en 2000 à 38% en 2005.

Les taux de couverture en eau potable et en service de santé, évalués respectivement à 55% et à 45%, demeurent encore loin des objectifs nationaux et du Millénaire pour le développement. Tout cela se traduit par une chute sensible de l'espérance de vie à la naissance qui est passée de 44 ans en 1999 à 39 ans en 2003.

Chapitre 2 : Diagnostic du secteur de l'éducation

2.1. Organisation et structure du secteur de l'éducation

2.1.1. Organisation .

Héritage de la colonisation française, le système éducatif fonctionne sur la base d'une seule langue officielle et d'enseignement, le français. Le sango, langue nationale vient d'être instituée seconde langue officielle par la loi .

Le système éducatif centrafricain comprend deux secteurs, public et privé, ce dernier comprenant le privé laïc, le privé confessionnel catholique, le privé confessionnel protestant et le privé confessionnel musulman.

Les modalités de création et de fonctionnement des établissements d'enseignement et de formation sont déterminés au niveau central de l'Etat. C'est ainsi que l'Etat par voie législative ou réglementaire,

- définit le régime de l'enseignement ;
- arrête les programmes et les manuels scolaires ;
- fixe les modalités de création, d'ouverture, de fonctionnement et de financement des établissements et institutions privées de formation;
- contrôle les établissements et institutions privées de formation;
- régit les systèmes et les modalités d'évaluation des élèves et des étudiants et organise les examens officiels nationaux et l'année académique sur toute l'étendue du territoire national.

En définitive, l'Etat apparaît comme la principale institution organisatrice du système éducatif centrafricain. Par ses orientations et ses décisions, il influence l'offre et la demande d'éducation plus que tout autre agent ou institution.

2.1.2. Structure du système éducatif centrafricain

La structure globale du système éducatif centrafricain, du secteur public comme du secteur privé, s'organise en quatre ordres d'enseignement :le Préscolaire, le Fondamental 1 (F1), le Fondamental 2 (F2), l'enseignement secondaire général, technique et professionnel (SGTP), l'enseignement supérieur.

L'enseignement supérieur est dispensé dans une unique université d'Etat et dans des établissements d'enseignement supérieur privé.

L'enseignement préscolaire est le premier niveau. Il dure généralement 2 ans. L'enseignement Fondamental 1 quant à lui, dure 6 ans, l'enseignement Fondamental 2 dure 4 ans et le Secondaire Général et Technique, 3 ans. L'enseignement Fondamental 1 est sanctionné par le CEF 1, l'enseignement fondamental 2 par le Brevet des Collèges (BC).

L'enseignement post-primaire s'adresse aux élèves sortant du primaire et n'accédant pas au F2 pour des formations à différents métiers.

Le second cycle est sanctionné par le Baccalauréat. L'accès à l'enseignement supérieur est libre pour les titulaires du baccalauréat et l'accès aux écoles de formation de la fonction publique (ainsi qu'à certains établissements privés) est subordonné à la réussite à un concours. S'agissant de la formation professionnelle, elle n'est pas encore suffisamment organisée. Une réflexion méthodique et approfondie est d'ores et déjà engagée par l'ACFPE pour permettre à ce sous-secteur de disposer d'un véritable mécanisme d'information, de coordination, de régulation et de conseil d'une part et d'autre part, d'un système fiable et efficace d'encadrement, d'appui et de suivi des ressources humaines dont le pays a besoin pour promouvoir l'emploi (dépendant ou indépendant) et ainsi développer son système de production des richesses.

2.2. Grandes orientations actuelles de la politique éducative nationale

Par rapport à l'ampleur de la dégradation des services éducatifs et conformément à ses engagements vis-à-vis des objectifs du millénaire, la République Centrafricaine définit ainsi sa vision pour les dix prochaines années en tenant compte des tendances démographiques au niveau national, régional et local : « *Tous les enfants des deux sexes, quel que soit leur milieu de résidence sont scolarisés et accèdent à un enseignement primaire complet de qualité d'ici à 2020* ».

2.3. Analyse des scolarisations (accès et parcours scolaire)

Depuis 15 ans, l'accès à l'éducation en République Centrafricaine est limité par une faible capacité d'accueil. Quel que soit l'ordre d'enseignement, les indicateurs de scolarisation n'ont pas été améliorés de façon significative. A titre d'exemple, en 2005, le taux brut de scolarisation (TBS) est de 4% au préscolaire, 75% au Fondamental-1 et seulement 29% au Fondamental-2 et Secondaire Général et Technique.

A la faiblesse du taux de scolarisation, s'ajoute un faible taux d'admission au CI : **un enfant sur quatre n'a jamais été à l'école.**

Le taux de rétention est également très faible. **Seulement 31% des enfants achèvent le F1.** Ainsi les sept dixièmes du chemin restent à parcourir pour atteindre l'objectif de Dakar de scolarisation primaire universelle.

2.4. Analyse des disparités par niveau et types d'enseignement

De fortes disparités existent dans le système et sont globalement croissantes avec le niveau d'études. Ces disparités s'expliquent à la fois par des inégalités d'accès aux différents ordres d'enseignements mais aussi par des inégalités de rétention à l'intérieur de ces ordres.

Le genre, la zone d'habitation et le niveau de vie constituent les facteurs discriminants.

En effet, pour 100 filles au F1, 130 garçon sont scolarisés. Au secondaire ce taux est de 100 filles pour 180 garçons.

Le TBS du F1 en milieu rural est à peine la moitié de celui en milieu urbain (50% contre 107%). Les abandons sont beaucoup plus importants en zone rurale qu'en zone urbaine.

Le niveau de revenu est une source de disparité encore plus importante que les deux premières. Au F1, on compte deux fois plus d'enfants issus des ménages les plus favorisés que d'enfants issus des ménages très pauvres. Ces disparités sont encore plus accentuées dans le niveau post primaire au point où dans l'enseignement supérieur, 85% des étudiants sont issus des 20% des ménages les plus favorisés.

Les inégalités de genre sont beaucoup plus marquées dans les zones rurales et parmi les plus pauvres.

L'analyse sous l'angle de l'équité dans la scolarisation et la répartition des ressources montre que le genre, la zone d'habitat et le niveau de revenu constituent des facteurs discriminants.

Au Fondamental-1, on observe un écart important entre la proportion des filles et des garçons qui accèdent à l'éducation et achèvent les différents cycles. En effet, au Fondamental-1, l'écart des Taux Brut de Scolarisation (TBS) entre les filles et les garçons est estimé à 27 points au profit des garçons. Du fait des taux d'abandon élevés observés chez les filles, l'écart entre le taux d'achèvement des filles et celui des garçons est estimé à 20 points au profit des garçons. Par ailleurs, on remarque que le taux brut de scolarisation en zone rurale est beaucoup plus faible qu'en zone urbaine : respectivement 50% et 107%. On constate

également que c'est en zone rurale qu'il y a beaucoup d'abandons. Enfin, on remarque que le taux brut de scolarisation croît avec le niveau de revenu. Ce taux passe de 32% pour le premier quintile (les 20% des ménages plus pauvres) à 121% pour le dernier (les 20% des ménages moins pauvres).

2.5. Efficacité interne du système

La proportion de redoublement est très élevée. Un enfant sur trois est un redoublant. Un taux de redoublement de 30% place la RCA au deuxième rang des pays francophones qui connaissent un taux élevé. Ce taux est de 20% au F2 et SG.

2.6. Qualité du service éducatif

La faiblesse de la capacité d'accueil s'accompagne d'une détérioration de la qualité des services offerts, suite à la baisse des ressources allouées au secteur. La priorité budgétaire accordée dans le passé au Fondamental-1 a très fortement décliné. Alors que les dépenses pour le Fondamental-1 représentaient 65% de l'ensemble des dépenses publiques d'éducation en 1980, elles en représentent seulement 49% en 2005. La part accordée à l'enseignement secondaire est également faible (28%). A l'inverse, l'enseignement supérieur capte 23% des dépenses courantes d'éducation.

Les acquis des élèves ayant achevé le F1 dans les années 80 ne permettaient qu'à 62% d'entre eux d'être aujourd'hui alphabétisés. Les performances des élèves du CM1 mesurées par le *Pasec Light*, avec des scores de 23,8 sur 100 en français et 28,8 en math, placent le pays au dernier rang parmi les 10 pays africains ayant réalisé le même test.

2.7. Coût et financement du secteur éducatif

Les coûts unitaires (dépenses moyenne par élève) sont particulièrement faibles au niveau du primaire et du secondaire. Ils sont estimés à 7% du PIB par habitant au F1, 17% au F2 et 28% au SG. Le coût unitaire de l'enseignement supérieur représente quant à lui 225% du PIB par habitant. La dépense publique annuelle pour un étudiant est équivalente à celle de 31 élèves du Fondamental-1.

Les disparités évoquées ici sont le témoin d'une allocation inégale des ressources publiques d'éducation, privilégiant quelques catégories. C'est ainsi que :

- Les 10% des personnes les plus éduquées captent 63% de ces ressources alors que 23% des enfants qui n'accèdent pas à l'école ne consomment aucune ressource publique.
- Cette appropriation est aussi sélective puisque les garçons utilisent les 2/3 des ressources publiques et que les 20% les plus aisés s'approprient 63% des ressources, soit 6 fois plus que les 40% les plus pauvres.
- Au préscolaire, seuls 37% des dépenses publiques courantes sont utilisés pour les enseignants. Ceci tient au fait que l'essentiel du service éducatif est fourni par des bénévoles.
- Au F1, 67% est alloué pour le personnel enseignant en classe, 27% pour le personnel non enseignant et seulement 6% pour les biens et services .
- Au F2, SG, Technique et Professionnel, environ la moitié des dépenses sont allouées au salaire des enseignants en classe .
- Au supérieur et pour la formation des enseignants, une part importante des ressources est utilisée pour les dépenses sociales .

2.8. Éducation et marché de l'emploi en RCA

Au regard du contexte général de l'emploi en République Centrafricaine, la structure des sortants du système éducatif national n'est pas suffisamment en adéquation avec les besoins de l'économie. D'un côté, le secteur agricole et non formel a besoin pour augmenter sa productivité (et donc contribuer à la réduction de la pauvreté) de personnes alphabétisées et de l'autre côté le secteur moderne a besoin d'un plus petit nombre de personnes mais ayant reçu une formation de qualité.

Dans la situation actuelle, la plupart des jeunes (70% d'une cohorte) s'insèrent dans la vie active sans alphabétisation durable. A l'inverse, le nombre annuel de sortants de l'enseignement supérieur représente plus de 6 fois le nombre d'emplois de cadres disponibles.

Cette faible adéquation entre la formation et l'emploi conduit à exacerber les situations de chômage et de sous-emploi. Seuls 25% des sortants du supérieur trouvent un emploi de cadres, les autres occupent un emploi moins qualifié (50%) ou sont chômeurs (25%). L'ampleur du déséquilibre est telle que l'inadéquation de la "production" du système éducatif en référence à l'emploi est davantage de nature structurelle que conjoncturelle.

2.9. Gestion et gouvernance

L'analyse sous l'angle de la gestion révèle que les besoins ne sont pas suffisamment pris en compte quand il s'agit de répartir les enseignants titulaires dans les établissements d'enseignement. On observe qu'au F1, 46% du phénomène d'affectation des enseignants titulaires se fait indépendamment du nombre d'élèves dans les établissements. Au secondaire (F2/SG) la cohérence est en revanche meilleure.

Cette faiblesse enregistrée dans la cohérence de l'allocation des personnels profite à certaines académies plutôt qu'à d'autres. L'académie de Bangui a en moyenne 109 élèves par enseignant titulaire pour une moyenne nationale de 199 alors que les académies du Nord et Nord-Est ont plus de 450 élèves par maître titulaire.

Dans le même ordre d'idées, la cohérence entre le besoin et la dotation en matériel pédagogique est très faible. Ceci s'accompagne d'une dotation très insuffisante en intrants scolaires, en particulier les tables bancs et les manuels des élèves. En moyenne, on dispose d'un livre de lecture et de mathématiques pour 10 élèves au F1.

Enfin on a observé qu'il y a peu de liens entre les ressources allouées aux écoles et les résultats.

Au F1, on observe environ **92 élèves en moyenne par enseignant dans le public (dont une proportion importante de maîtres parents) , ce qui représente une valeur record : 48 élèves en plus par maître par rapport à la moyenne africaine.**

Le nombre moyen d'élèves par maître titulaire au niveau national est estimé à 199. **Ce taux est le plus élevé du monde.**

Au F2/SG, la situation est similaire. Le nombre d'élèves par maître est estimé à 57 dans le F2 et 37 dans le SG (Valeur moyenne Afrique respectivement 38 et 24)

Du fait de la contrainte budgétaire, le nombre d'enseignants fonctionnaires recrutés ne peut pas suivre les besoins. Le système éducatif s'ajuste alors par i) le recrutement par les familles de maîtres - parents non formés, qui représentent aujourd'hui près de la moitié des enseignants en classe et ii) des taux d'encadrement malheureusement records (92 élèves par maître en moyenne au primaire, et plus de 50 en moyenne au secondaire)

Au déficit en enseignants, s'ajoute la rareté des manuels pour les maîtres et les élèves. On dispose à l'heure actuelle au F1 de 1 livre pour 10 élèves . On note également une proportion

élevée de redoublement : 30% au fondamental-1, 20% au fondamental-2 et au secondaire général. Enfin, le système a une faible capacité d'amener tous les enfants du début à la fin d'un cycle d'enseignement, **le taux d'achèvement pour le fondamental-1 est estimé à seulement 32% en 2005.**

Chapitre 3 : Principes directeurs et axes prioritaires de la stratégie

3.1. Principes de référence pour la stratégie

Cinq principes animent l'ensemble des développements de la stratégie sectorielle.

3.1.1 Priorité absolue à l'objectif de scolarité primaire universelle.

Cette priorité absolue est la clef des arbitrages rendus en matière d'allocations des ressources, comme en matière de transitions entre cycles.

3.1.2. Soutenabilité : la note de cadrage est la référence et la limite de toutes les actions retenues.

Le développement du modèle de simulation, puis l'adoption d'une note de cadrage par le Ministre de l'Éducation ont défini le cadre macro-économique dans lequel s'inscrit le développement du secteur à long terme. Le respect rigoureux du modèle et de la note de cadrage, la concordance absolue entre le plan stratégique, le CDMT (élaboré en parallèle) et les données du modèle garantissent la soutenabilité de la stratégie retenue. Le gap appelé à être couvert par les partenaires du secteur est modéré (29,9 M US\$ en moyenne annuelle) et accessible à leurs financements.

3.1.3. Réalisme : la stratégie comprend, pour chaque action retenue, l'énoncé des dispositions pratiques de sa mise en œuvre, de façon à garantir une mise en place effective dès la disponibilité des financements.

Les documents stratégiques du secteur éducatif en République Centrafricaine ont cherché à atteindre un niveau de détail dans les développements pratiques plus élevé que cela n'a été fait dans d'autres pays. En effet, la situation de post-conflit qui caractérise aujourd'hui le pays rend complexes des opérations courantes de gestion du système éducatif, qui doivent pourtant

être réalisées. Par exemple, l'effondrement des réseaux postaux et bancaires hors de Bangui rend difficile le paiement des salaires des enseignants sur leur lieu de travail. Les auteurs de la stratégie ont donc développé des dispositions pratiques originales pour résoudre ce problème.

3.1.4. Pragmatisme : entre faire et faire- faire, selon les priorités du plan stratégique et les capacités du Ministère de l'Education.

Les tâches à réaliser pour atteindre la scolarité primaire universelle en République Centrafricaine sont immenses. Les facteurs limitants qui peuvent affecter leur mise en œuvre sont bien sûr l'insuffisance des ressources, mais également la faiblesse actuelle de l'administration publique. La mobilisation des ressources doit donc s'accompagner de la multiplication des canaux permettant leur utilisation. Ceci constitue un choix stratégique important. **Le Ministère de l'Education a ainsi opéré le choix souvent difficile de recourir à des prestataires ou à des fournisseurs extérieurs pour des activités qui, par tradition, relevaient de son champ d'action.** Par exemple, l'immense chantier que représente la construction de 1200 salles de classes par an sera démarré, dans un premier temps, par un procédé de maîtrise d'ouvrage déléguée à des opérateurs extérieurs déjà existants. Un autre exemple concerne les manuels scolaires, dont les premières dotations seront acquises sans délai sur le marché international, et dont la distribution sera confiée à des transporteurs privés.

3.1.5. Bénéficiaire de la vigueur de l'engagement social en faveur de l'école.

L'engagement spontané des communautés en faveur de leurs écoles a permis le maintien d'une offre minimale d'éducation dans de nombreuses zones, pendant les années de difficultés que le pays a connues.

La stratégie nationale entend conserver dans toute la mesure du possible les avantages de cet engagement social. C'est pourquoi les communautés seront associées de façon très étroite et novatrice à la politique d'expansion de l'offre :

- en étant partie au contrat proposé à l'enseignant ;
- en visant chaque mois les documents de paye ;
- en participant aux nouvelles constructions ;
- en assurant quelques services connexes utiles à la vie de l'école (gardiennage, maintenance).

Plus généralement, le partenariat avec la communauté sera recherché pour la gestion quotidienne de l'école par le truchement de comités de gestion. La participation directe des élèves sera également établie et développée.

3.2. Axes prioritaires de la politique sectorielle

Au regard des effets sociaux de l'éducation et de la nécessité d'arrimer l'éducation des jeunes et la croissance économique, le secteur de l'éducation devra relever les défis de l'heure par :

- l'universalisation de l'enseignement fondamental ;
- l'amélioration de la qualité dans les autres cycles (secondaire et supérieur) ;
- la généralisation de l'alphabétisation ;
- la professionnalisation des filières de l'enseignement supérieur .

3.3. Matrice résumée des actions envisagées dans le Secteur Éducatif d'ici 2020

Tableau 2 : Matrice des politiques éducatives aux différents niveaux d'enseignement 2020

Objectifs 2020		Stratégies Spécifiques
Pré scolaire	TBS = 17,2% (3,8% en 2005)	1-Renforcer le mode communautaire avec un encadrement public 2-Fournir un kit scolaire aux écoles du pré-scolaire
F1	Achèvement universel (100% d'achèvement)	1-Mettre en place une nouvelle politique de formation et de recrutement des enseignants (allocations de formation aux apprentis instituteurs puis contractuels) pour l'expansion du système et l'amélioration des taux d'encadrement (objectif de 50 élèves par maître) 2- Mettre effectivement en œuvre les mesures administratives et pédagogiques de réduction du redoublement (sous-cycles) 3- Améliorer la rétention et l'équité en particulier en stimulant la demande scolaire des groupes les plus vulnérables (orphelins, pauvres). 4- Incitation du secteur privé par une subvention (25% du coût unitaire de l'école publique). 5- Améliorer la qualité des apprentissages par la fourniture du matériel pédagogique (manuels et kits) et de mesures visant à l'augmentation du temps scolaire. 6- Augmenter les infrastructures scolaires en nombre suffisant pour l'expansion du système et la diminution du double flux.

F2	<p>Augmenter autant que possible les effectifs : Environ 260 000 élèves (60 000 en 2005)</p>	<p>1-Mettre en place une nouvelle politique de recrutement des enseignants (contractuels) pour l'expansion du système et l'amélioration des taux d'encadrement (objectif de 60 élèves par classe contre 78 en 2005).</p> <p>2- Diminuer le redoublement à 14% (21% actuellement).</p> <p>3- Inciter le secteur privé par une subvention (14% du coût unitaire de l'école publique).</p> <p>4- Augmenter la polyvalence des enseignants.</p> <p>5- Améliorer la qualité des apprentissages par la fourniture du matériel pédagogique (manuels et kits) et de mesures visant à l'augmentation du temps scolaire.</p> <p>6- Construire les infrastructures scolaires en nombre suffisant pour l'expansion du système .</p>
----	--	---

<p style="text-align: center;">SG</p>	<p>Augmenter les effectifs en référence aux objectifs de l'enseignement supérieur Environ 40 000 (19000 en 2005)</p>	<p>1- Réguler l'accès au SG 2-Renforcer les filières scientifiques (objectif d'environ 75% des effectifs dans les séries scientifiques et techniques). 3-Mettre en place une nouvelle politique de recrutement des enseignants (contractuels) pour l'expansion du système et l'amélioration des taux d'encadrement (objectif de 45 élèves par classe contre 66 en 2005). 4- Diminuer le redoublement à 14% (22% actuellement) 5- Améliorer la qualité des apprentissages par la fourniture du matériel pédagogique (manuels et kits) et de mesures visant à l'augmentation du temps scolaire. 6- Construire les infrastructures scolaires en nombre suffisant pour l'expansion du système.</p>
<p style="text-align: center;">Technique et Professionnel</p>	<p>Technique classique : environ 7000 (contre 4000 en 2005) Formation courte d'insertion professionnelle/apprentissage 50% des sortants du système d'ens. Gal en CM2 (32 500 apprentis) 20% des sortants en 3^{ème} (6500 apprentis)</p>	<p>1-Redynamiser les formations courtes pour l'insertion professionnelle en partenariat avec les maîtres-artisans et employeurs du secteur agricole ; 2-Rationaliser les filières de l'enseignement technique classique en partenariat avec l'ACFPE, le patronat et le GICA</p>

<p style="text-align: center;">supérieur</p>	<p>Environ 20 500 étudiants au total (contre 9 000 en 2005)</p>	<p>1- Rationaliser les filières par une expansion forte des filières scientifiques, techniques, de santé et de gestion et diminution des filières moins porteuses.</p> <p>2- Former les élèves professeurs nécessaires pour le F2, SG et le secondaire technique.</p> <p>3- Diversifier les modes de formation (essai de formation à distance et privé).</p> <p>4- Augmenter fortement les crédits pour la recherche, et pour la formation des enseignants du supérieur.</p> <p>5- Rationaliser le système des bourses (environ 3000 boursiers contre 1150 en 2005)</p>
---	---	---

Chapitre 4 : Programme d'intervention prioritaire.

4.1. Amélioration de l'accès et de la rétention dans l'éducation.

4.1.1. Infrastructures d'accueil.

L'amélioration de l'accès et de la rétention dans tous les cycles d'enseignement nécessite, outre l'ouverture, la réhabilitation et la construction de nouvelles salles de classe, la dotation des structures de formation en mobiliers scolaires, matériels didactiques, fournitures et kits scolaires. Face aux insuffisances relevées au niveau des structures de gestion en matière de construction scolaire, il est prévu le renforcement de capacités et l'équipement de la Direction des Constructions et des Equipements Scolaires (DCES) et des sept (7) Unités Régionales de Construction et des Equipements Scolaires (URCES) au sein des Inspections Académiques afin de les responsabiliser pleinement, à long terme, dans la mise en œuvre de la politique de construction, de réhabilitation et d'équipement des salles de classe pour le F1, F2, et SG ainsi que les ateliers et amphithéâtres pour l'ISDR et le CFPP, pour assurer le suivi des activités sur le terrain et l'élaboration de dossiers techniques.

En attendant le plein effet de ces actions de renforcement de capacités, **la maîtrise d'ouvrage des constructions nouvelles et des réhabilitations sera déléguée dans un premier temps à des opérateurs déjà présents (AGETIP, ONG)** . Le cahier des charges imposera le recours à la participation communautaire.

Constructions scolaires : une stratégie souple et progressive.

800 salles de classes devront être construites par an, en moyen, d'ici à 2015 (tous cycles scolaires confondus).

La République Centrafricaine n'a jamais connu un tel rythme de constructions, qui constitue un authentique défi du point de vue de la gestion et du suivi d'aussi multiples marchés et chantiers.

Il est malheureusement clair que les actuelles structures abritées par le Ministère de l'Education ou par ses unités régionales ne sont pas en capacité, aujourd'hui, de s'attaquer à ce défi. D'autres acteurs implantés dans le pays peuvent en revanche dès aujourd'hui mobiliser leurs capacités de maîtrise d'ouvrage, par délégation du Ministère, pour ses besoins les plus urgents.

Le Ministère de l'Education souhaite cependant retrouver à terme la maîtrise complète de la gestion du processus de construction, et il doit de toute façon se doter des moyens de contrôler efficacement la mise en œuvre de sa politique en la matière.

C'est pourquoi la stratégie nationale s'articule de façon pragmatique en deux étapes.

La première étape verra deux séries d'actions se mener en parallèle :

- *les constructions elles-mêmes seront gérées sous le mode de la **maîtrise d'ouvrage déléguée**. Plusieurs délégataires seront invités à prêter leur concours : l'agence d'exécution AGETIP, dont la mission classique concerne le génie civil public, mais aussi, dans une moindre mesure quantitative, des opérateurs comme Coopi, ou comme les ONG déjà impliquées dans les projets d'initiatives communautaires financées par l'Union Européenne ;*
- *dans le même temps, la DCS et les URCES bénéficieront d'un important **renforcement de capacités** : recrutement et formations de cadres et techniciens, équipement, SIG,...*

A moyen terme, à mesure que la DCS et les URCES retrouveront un niveau suffisant de capacités, elles pourront reprendre et conserver les tâches de la maîtrise d'ouvrage des constructions.

Par ailleurs, le Ministère de l'Éducation Nationale devra mener les démarches pour la mise à disposition des titres fonciers et extraits cadastraux des propriétés appartenant à l'éducation, et prendre des mesures administratives conséquentes pour favoriser le respect des normes de construction dans le secteur privé.

4.1.2. Transition entre les cycles et solutions alternatives.

Le mécanisme de régulation des flux mis en œuvre jusqu'à présent ne donne pas satisfaction pas dans le faits, car les parents trouvent toujours des arrangements avec les chefs d'établissement dans le Fondamental-2 pour inscrire les enfants n'ayant pas été reçus aux concours d'entrée en sixième. Ceci provoque un dépassement des effectifs prévus. De même, le service d'orientation scolaire mis en place dans le Fondamental-2 est coûteux et inefficace dans les deux niveaux d'enseignement.

a) Passage du Fondamental-1 au Fondamental-2.

La nouvelle politique de l'éducation en matière de régulation des flux dans le fondamental 1 consistera à organiser un seul examen qui fera à la fois office d'examen de fin de cycle et d'accès au F2. Cet accès ne sera possible qu'aux meilleurs sur la base des places disponibles dans le F2. Cette nouvelle disposition s'accompagnera du renforcement du dispositif de contrôle des inspecteurs et de la prise des sanctions administratives à l'endroit des directeurs d'établissement qui autorisent les inscriptions parallèles

b) Passage du Fondament-2 au Secondaire Général.

Dans le fondamental-2, il est prévu d'organiser un examen unique à la fin du cycle. La certification en fin de 3ème donne droit au diplôme et accès au Secondaire Général sur la base du nombre de places disponibles. Une approche interministérielle et un agrément avec l'ACFPE guideront la recherche de solutions pour l'accueil des sortants du F1 et du F2 en vue de leur insertion efficace dans le secteur de l'emploi.

Equité et parcours alternatifs

La priorité absolue donnée à l'objectif de la scolarité primaire universelle impose à la stratégie centrafricaine une politique rigoureuse de gestion des flux .

Ainsi, en 2015,

- *parmi tous les enfants terminant le cycle primaire, seuls 50 % d'entre eux pourront accéder au cycle fondamental 2 (collèges) ;*
- *et parmi tous les enfants terminant le cycle fondamental 2, seuls 25 % d'entre eux pourront accéder au cycle secondaire général.*

Comment assurer cependant une équité minimale entre les enfants qui bénéficieront de l'accès au cycle supérieur et ceux à qui cet accès sera refusé, faute de places ?

La stratégie nationale propose des parcours alternatifs à l'ensemble des enfants « régulés ».

Ces parcours seront dirigés :

- *vers l'insertion sociale et économique, pour les sortants du F1, qui bénéficieront d'un accompagnement d'un an (environ 300 heures de formation) leur permettant de consolider leurs connaissances pratiques (calcul, dessins, mesures, gestion de base) dans la perspective d'une activité économique, et d'obtenir une certification à l'issue de cette période*
- *vers la **formation professionnelle qualifiante** pour les sortants du F2.*

*Pour mettre en œuvre ces propositions, le Ministère de l'Education a choisi de nouer des **partenariats** avec des acteurs déjà présents et expérimentés :*

- *pour les sortants du F1, la formation complémentaire sera dispensée par tous les acteurs capables recensés localement, sous forme de vacation, tandis que le stage en activité se déroulera chez des acteurs économique agréés ;*
- *pour les sortants du F2, un partenariat sera négocié avec l'ACFPE (Agence Centrafricaine pour la formation professionnelle et l'emploi), qui est chargée à l'échelle nationale du pilotage du secteur de la formation professionnelle.*

4.1.3. Politiques de promotion et de suivi de l'enseignement privé

Le secteur éducatif privé participe pleinement à l'offre d'éducation en République Centrafricaine, et sera appuyé dans le sens de son renforcement. Il est attendu que les effectifs du privé s'accroissent à un taux moyen annuel de 5%.

A cet effet, le principe de l'octroi de subvention aux établissements privés est retenu comme stratégie pertinente permettant à l'Etat de négocier la réduction des frais de scolarité dans ces écoles. Toutes les écoles privées sont éligibles à cette subvention à l'exception de celles qui ne respectent pas les critères d'ouverture délivrés par l'Etat et/ou de celles présentant un ratio élèves classe éloigné de la moyenne nationale.

D'autres formes de subvention seront accordées aux établissements accueillant un certain nombre d'orphelins du SIDA.

Parallèlement, comme les dispositifs actuels d'autorisation d'ouverture et de contrôle des écoles privés ne fonctionnent pas correctement, l'Etat programme les moyens de renforcer ses capacités pour un meilleur suivi et un contrôle efficace des établissements privés.

4.1.4. Mobilisation sociale en faveur de l'accès et de la rétention.

a) La mobilisation sociale en faveur de l'accès au F1.

Il s'agira de sensibiliser les populations en passant par les leaders d'opinion au niveau local (communautés religieuses, chefs de village, chefs de quartier, députés...) et les ONG, sur la nécessité de scolariser leurs enfants, en particulier les filles. Cette sensibilisation sera couplée avec des séances de formation d'éducation parentale. Ce qui suppose, au préalable, la définition et l'élaboration des outils de la formation, ainsi que la formation des formateurs.

Dans le cadre du soutien à la demande des populations vulnérables (enfants issus de milieu défavorisés, orphelins, filles) et des enfants à besoins spéciaux, il est prévu l'organisation des campagnes de sensibilisation. D'autres campagnes de sensibilisation spécifiques seront orientées en direction de certaines minorités ethniques sous-scolarisées tels que les peuhls et les pygmées. En appui à ces actions de sensibilisation, il est envisagé la suppression des redevances et des frais d'impression pour ces élèves, associée à des mesures de compensation en direction des écoles. L'interdiction de renvoi des élèves des salles de classe pour non paiement de la cotisation APE sera, quant à elle, générale.

Egalement, il a été retenu la mise en place progressive des cantines scolaires et/ou d'un système de ration sèches à ramener à la maison dans, les zones rurales, et plus particulièrement les zones d'insécurité alimentaire. L'appui du PAM est acquis pour ces actions. Dans les niveaux post fondamental-1, des aides scolaires ou des facilités scolaires sont prévues pour permettre aux enfants méritants issus des couches les plus fragiles d'aller au-delà du fondamental-1, et d'être scolarisés aussi longtemps que possible. Enfin, il est prévu de développer des partenariats pour d'accueil des enfants à besoins spéciaux (malvoyants, sourds muets...), qui se mettra en place sous le contrôle du Ministère de l'Education.

b) La mobilisation en faveur de la rétention au F1.

L'amélioration de la rétention passera par le renforcement des capacités d'accueil (classe et enseignants formés) dans les zones à offre lacunaire. La carte scolaire sera utilisée pour identifier les zones prioritaires pour la construction de nouvelles salles de classe et des réhabilitations des salles existantes. En outre, il est envisagé de favoriser le système **multigrade** dans les zones à faible densité de population scolarisable. Cette mesure sera accompagnée d'une formation appropriée du personnel d'encadrement.

En raison de la forte relation entre le redoublement et l'abandon, la stratégie prévoit de **réduire le redoublement** à tous les niveaux d'enseignement.

Enfin la possibilité sera donnée aux autorités locales au besoin de rendre plus souple le calendrier scolaire afin de l'adapter au contexte local et de contribuer ainsi à la réalisation effective du nombre officiel d'heures d'apprentissage.

c) Le préscolaire.

La stratégie pour le préscolaire repose sur une **approche communautaire avec une participation limitée de l'Etat**. Outre un plaidoyer auprès des acteurs concernés pour le renforcement des capacités des enseignements du préscolaire et la construction des nouvelles écoles préscolaires, il sera prévu une dotation au profit de chaque école d'un paquet minimum composé d'une balançoire, d'une aire de motricité, d'un toboggan et d'un bac à sable. Un curriculum standardisé sera également élaboré.

d) Fondamental 2 et Secondaire Général.

La nouvelle politique salariale permettra de combler le déficit en enseignants du F2 et SG, il sera procédé à la re-dynamisation des services d'orientation et à leur décentralisation dans les inspections d'académie si l'on veut atteindre l'objectif des 75% des effectifs dans les filières scientifiques et techniques.

e) L'enseignement technique.

Une forte action de sensibilisation de la population sur l'importance de l'enseignement technique en vue d'éliminer les préjugés défavorables qui pèsent sur ce niveau d'enseignement est envisagée. La réhabilitation et le renforcement des capacités des centres d'artisanats et d'apprentissage qui existent à l'intérieur du pays est en cours **sous l'égide de l'ACFPE** et constituera une importante opportunité pour permettre à de nombreux jeunes de mener à terme un parcours complet de formation.

f) Alphabétisation et enseignement non formel.

La stratégie choisie pour le programme de l'alphabétisation et l'enseignement non formel est celle du faire-faire. L'Etat aura pour rôle de :

- identifier les partenaires dans la société civile et les ONG, ainsi que des sources de financements complémentaires ;
- recruter, former et prendre en charge les seize (16) chefs de centres régionaux, chargés de la mise en œuvre des actions dans chacune des régions ;
- élaborer les programmes d'alphabétisation et assurer la production et la distribution effective de kits pédagogiques destinés à chacun des apprenants.

g) L'enseignement supérieur.

. La stratégie prévoit le rééquilibrage des filières par la mise en œuvre d'une **politique sélective de bourses favorable aux filières scientifiques** et une politique renouée d'évaluation en fin de première année, ne favorisant plus les filières considérées pour cette seule raison comme « faciles » par les étudiants. Le renforcement des filières scientifiques se fera par le recours aux partenariats inter-Etats dans une première étape.

4.2. Amélioration de la qualité et de l'efficacité du service éducatif.

4.2.1. L'amélioration du temps d'apprentissage.

L'amélioration de la qualité et de l'efficacité du service éducatif dépend en premier lieu du temps effectif consacré aux enseignements. La maîtrise du temps scolaire passe par des actions de communication et de mobilisation sociale, de stabilisation du mouvement du personnel, de suivi pour contrôler et limiter au maximum les absences des enseignants et enfin des adaptations régionales du calendrier scolaire.

La télévision, la presse et la radio au niveau national et les radios locales constituent les canaux permettant de diffuser le calendrier scolaire, les dates des rentrées et autres dates importantes. Aussi ces médias vont être mis à profit pour réussir la mobilisation sociale et les réunions d'information et de formation des Chefs d'établissement, des APE et des notables locaux.

En plus du calendrier scolaire, il a été décidé de stabiliser le calendrier des procédures de nomination du personnel (**nomination par acte administratif collectif unique**) afin de procéder aux affectations avant la fin de l'année scolaire en cours et de réduire au minimum les affectations en cours d'année.

La politique en matière de suivi administratif consistera à exercer des contrôles systématiques par les inspecteurs. Il est prévu également de renforcer les attributions des chefs d'établissements en matière de gestion des personnels.

L'adaptation régionale du calendrier scolaire se fera par la prise de mesures de déconcentration partielle en la matière. Ceci permettra de prendre en compte les contraintes locales relatives aux travaux agro-pastoraux, de pêche, de cueillette et autres.

4.2.2. La réduction des redoublements.

a) Au Fondamental-1.

La stratégie de réduction de l'ampleur du redoublement (de 30% à en 2005 à 10 % en fin de période) passe par une réorganisation du cursus du F1. Elle repose sur des mesures administratives et pédagogiques.

Sur le plan administratif, le taux de redoublement sera limité à 10 % au sein de chaque sous-cycle, et un seul redoublement sera possible pour chaque élève durant le cycle.

Sur le plan pédagogique, il est envisagé de procéder à une évaluation diagnostique en français et en calcul en tout début d'année scolaire pour identifier et programmer les activités d'apprentissage/enseignement par mois, de concevoir systématiquement des évaluations formatives au sein des séquences d'intégration et enfin d'organiser une évaluation sommative en fin de dernière année de chaque sous-cycle (CP, CE2) et certificative au CM2. Enfin, des leçons de rattrapage seront systématiquement proposées aux élèves en difficultés.

REUSSIR OU REDOUBLER, IL FAUT CHOISIR !

La réduction des taux de redoublement un enjeu prioritaire, pourquoi ?

A l'instar des taux élevés de redoublements en Afrique subsaharienne souvent supérieurs à 20% à l'école primaire, la République Centrafricaine n'échappe pas à ce phénomène pénalisant et coûteux pour l'ensemble de la collectivité nationale. Pourquoi ? Alors que l'on sait que :

- *le redoublement ne contribue pas à améliorer la qualité de l'enseignement,*
- *le redoublement favorise les abandons scolaires,*
- *le redoublement retarde par ses forts taux, l'accès d'autres enfants à l'école et nuit donc gravement au développement de la Scolarisation Primaire Universelle.*

Comment réduire ces taux tout en améliorant la qualité de l'enseignement ?

En premier lieu par la prise de nouvelles directives administratives s'imposant à tous, équipes pédagogiques et communautés éducatives. Ces nouvelles mesures fixent un nombre maximum de redoublements par sous cycle de l'école primaire (et également au secondaire), ce qui entraînera à court terme une baisse sensible de ces taux. La mise en oeuvre d'une sensibilisation des enseignants, d'un contrôle et d'un suivi rigoureux de l'application de ces textes par les inspecteurs et les conseillers pédagogiques permettra de généraliser rapidement ces mesures. Enfin, l'obligation d'instruire annuellement le dossier scolaire individuel de chaque élève institutionnalisera ces nouvelles pratiques administratives.

En second lieu par la mise en oeuvre de nouvelles mesures pédagogiques pour les élèves en difficulté :

- *mise en oeuvre progressive de pratiques d'évaluations diagnostiques en début d'année scolaire à tous les niveaux du système pour programmer de la façon la plus efficace les apprentissages de l'année,*
- *développement progressif de pratiques d'évaluations formatives qui prennent en compte les difficultés rencontrées par certains élèves en cours d'apprentissage,*
- *mise en place de cours de rattrapage scolaire durant les vacances scolaires pour les élèves en grande difficulté.*

L'ensemble de ces mesures, nouvelles pour les communautés éducatives et les enseignants, sera accompagné d'une part de campagnes d'information et d'autre part de formations permettant aux équipes pédagogiques de développer ces pratiques.

b) Au Fondamental-2, Secondaire Général et l'Enseignement Technique.

Comme pour l'enseignement Fondamentl-1, des mesures administratives et pédagogiques seront prises pour la réduction du redoublement au niveau du Fondamental-2 et du Secondaire Général (de 21% en 2005 à 18.7% en 2015); il en ira de même pour l'Enseignement Technique.

Sur le plan administratif, il est décidé de réduire à 14% le taux de redoublement dans chacune des classes avec un maximum de deux (2) redoublements autorisés pour chaque cycle (F2 et SG) dans des classes non consécutives et d'instituer un livret scolaire pour chaque élève afin d'assurer le suivi pédagogique de chacun (changement d'établissement en particulier).

Sur le plan pédagogique il sera question d'appliquer les mêmes principes qu'au Fondamental-1 avec une adaptation aux caractéristiques du Fondamental-2, du Secondaire Général et de l'Enseignement Technique.

c) L'Enseignement Supérieur.

Eu égard à la masse de redoublants au sein du 1er cycle dans l'enseignement supérieur, deux mesures essentielles sont envisagées. Il s'agit

- d'une part d'arrêter une date limite des inscriptions en début d'année, alors qu'elles sont actuellement prises tout au long de l'année scolaire
- d'autre part de majorer très sensiblement les droits d'inscription pour les redoublants et *a fortiori* pour les triplants ou plus.

4.2.3. La Formation et le recrutement des enseignants.

a) Au niveau du préscolaire.

Pour le préscolaire, d'un cadre de référence de formation sera élaboré et viendra en appui à l'encadrement des animateurs du préscolaire. La dotation des centres préscolaires en matériels didactiques et ludiques, de tous les élèves en manuels et des maîtres en kits pédagogiques sont également envisagés.

b) Au Fondamental-1.

La politique prévue pour le Fondamental-1 consiste à stabiliser le nombre d'enseignants fonctionnaires estimés à 2980 en 2005, à faire disparaître les Maîtres-Parents

d'ici 2010 et enfin à promouvoir une nouvelle catégorie d'enseignants (maîtres d'enseignement).

Avec un salaire moyen estimé à 102 336 F CFA, du à l'homogénéité des salaires résultant de la disparition des anciens corps, il est difficile à l'Etat de recruter un nombre suffisant d'enseignant avec peu de ressource. Il est envisagé à long terme de recréer de nouvelles catégories d'enseignants dans le cadre du statut de la Fonction Publique. **A court terme il sera procédé au recrutement des « maître d'enseignement » sur la base du niveau du Brevet des Collèges (BC) par concours organisés dans chaque académie, assorti d'un engagement quinquennal à exercer dans ladite académie.**

Du maître-parent au maître d'enseignement :

l'Etat prend le relais des communautés pour financer les enseignants et améliorer leur situation, tout en conservant la vigueur de l'engagement spontané des communautés en faveur de l'école.

*Aujourd'hui, en Centrafrique, quatre instituteurs sur dix sont des **maîtres-parents**, recrutés et payés directement par les communautés.*

Le maître-parent témoigne de la force de la demande sociale d'éducation, et de la vigueur des initiatives communautaires. En revanche, la précarité de sa situation financière, le peu de garanties qui accompagne son recrutement, son faible accès aux formations, sont autant de risques pour la qualité de l'enseignement, tandis que la charge qu'ils représentent pour les communautés est très importante.

*Le cœur de la stratégie nationale est un nouvel engagement de l'Etat pour recruter et payer tous les maîtres dont le pays a besoin. Les **maîtres d'enseignement** (voir tableaux Qualité) seront appelés, peu à peu, à prendre le relais des maîtres-parents, qui ont assuré la sauvegarde de l'éducation pendant les longues périodes de difficultés que le pays a connues. Avec une formation initiale de deux années, et un salaire mensuel de 60 000 FCFA (F1), **ces maîtres connaîtront une situation très améliorée par rapport à celle des maîtres-parents.***

Mais ce nouveau dispositif n'est pas en rupture par rapport à l'engagement des communautés en faveur de leurs écoles. En effet

- *les actuels maîtres-parents pourront largement accéder à la nouvelle condition de maître d'enseignement, et dans les faits, rester dans les écoles qui les ont recrutés ;*
- *les maîtres d'enseignement passeront un contrat avec l'Etat, qui les rémunère, mais la communauté qui leur confie une classe sera également partie à ce contrat tripartite. Le lien juridique fort entre l'enseignant et la communauté est ainsi préservé ;*
- *la communauté reste associée à la gestion de ces personnels, en étant appelée à viser le document de paiement du salaire du maître : c'est devant la communauté d'abord que le maître est responsable de son service.*

Le volet formation des enseignants du F1 concerne la formation initiale des nouveaux « maîtres d'enseignement » et la formation continue des 1900 maîtres-parents déjà en poste, sur le principe de la mise en œuvre d'une formation professionnalisante. Cette formation sera mise en œuvre à l'Ecole Normale des Instituteurs de Bambari et dans les 9 Centres Pédagogiques Régionaux du pays, rénovés pour faire face à cette tâche.

Le cursus de formation retenu couvre 2 ans, avec une 1ère année en centre de formation organisée en alternance équilibrée (cours de didactique des disciplines, pédagogie pratique dans les centres de formation d'une part, et stages dans des écoles de référence d'autre part). Une 2ème année se déroulera en poste dans une école, avec une aide personnalisée mise en œuvre par une équipe de suivi (directeur d'école, conseillers pédagogiques et inspecteurs). Un dispositif de certification est prévu à l'issue de chaque année de formation comportant une épreuves de didactique et de pédagogie pratique, et moyenne des notes de stages en fin de 1ère année d'une part ; et une inspection et soutenance d'une monographie en fin de 2ème année d'autre part.

La formation continue des maîtres-parents est organisée pendant les vacances scolaires à raison de 6 semaines/an sur deux ans, ce cursus de formation comprendra d'une part une mise à niveau disciplinaire correspondant aux disciplines enseignées en F1 la première année de formation assortie d'une certification en fin de session ; et d'autre part un enseignement « professionnalisant » de didactique des disciplines et de pédagogie pratique la seconde année sanctionné par un examen de fin de formation (Epreuves de didactique des disciplines, de pédagogie pratique et une inspection)

c) Au Fondamental-2.

La nouvelle politique en matière de formation et recrutement des enseignants pour le Fondamental-2 vise à augmenter le nombre des enseignants estimés à 974 en 2005 à 1957 en 2010. La formation initiale des nouveaux enseignants polyvalents, recrutés au niveau du Baccalauréat par concours national pour ce niveau devra durer deux ans se déroulera à l'ENS. La polyvalence de ces nouveaux enseignants s'organisera essentiellement autour de groupes disciplinaires (ex : maths/physique/chimie/SVT ; français/histoire/géographie/instruction civique ; etc.)

Le cursus de formation, à l'instar de l'organisation des formations en F1 sur 2 ans, s'organisera avec une 1ère année à l'ENS organisée en alternance équilibrée (cours de didactique des disciplines, pédagogie pratique d'une part et stages dans des collèges d'autre

part). Une 2ème année se déroulera en poste dans un collège, assortie d'une aide personnalisée mise en œuvre par une équipe de suivi (professeur chevronné de l'établissement, conseillers pédagogiques et inspecteurs). Un dispositif de certification à l'issue de chaque année de formation comportera

- d'une part des épreuves de didactique, de pédagogie pratique et l'intégration de la moyenne des notes de stages en fin de 1ère année
- d'autre part une inspection et la soutenance d'un mémoire professionnel en fin de 2ème année.

d) Au Secondaire Général et l'Enseignement Technique et Professionnel..

Le nombre des enseignants du Secondaire Général et de l'Enseignement Technique et Professionnel, estimé à 461 en 2005, passera à 842 en 2010.

La formation des enseignants de Secondaire Général et de l'Enseignement Technique et Professionnel concerne la formation initiale de professeurs monovalents recrutés sur concours national au niveau de la licence. Elle consiste en un cursus de formation organisé sur 3 ans avec deux années à l'ENS ; La première année porte sur un renforcement disciplinaire par matières d'enseignement et la seconde, toujours à l'ENS, se déroule en alternance équilibrée (cours de didactique des disciplines, pédagogie pratique d'une part et stages dans des lycées d'autre part). La 3ème année se déroulera en poste dans un lycée, assortie d'une aide personnalisée mise en œuvre par une équipe de suivi (Chef d'établissement, professeur chevronné, conseillers pédagogiques et inspecteurs).

Le dispositif de certification ci-dessous est appliqué à l'issue de chaque année de formation

- contrôle des connaissances académiques,
- épreuves de didactique, de pédagogie pratique et moyenne des notes de stages en fin de 2ème année,
- inspection et soutenance d'un mémoire professionnel en fin de 3ème année.

La formation des professeurs des disciplines techniques, eu égard au petit nombre d'enseignants à former, prendra plusieurs formes dont les contours restent à définir.

e) L'enseignement supérieur.

Il est prévu, pour l'enseignement supérieur, d'augmenter le nombre des enseignants qualifiés. Eu égard à la pyramide des âges des professeurs d'Université, il importe de développer une politique de recrutement de doctorants ainsi qu'une formation pédagogique de

l'ensemble du corps. Pour ce faire, il y aura un accroissement du nombre de bourses doctorants et post-doctorants accompagné d'un développement de partenariats inter-Etats dans les disciplines à renforcer. Par ailleurs les activités de formations pédagogiques dispensées au Centre Pédagogique Universitaire (CPU) seront développées, le temps de formation, de 10 h aujourd'hui, sera porté à 50 h.

f) L'alphabétisation.

La politique en matière du développement de l'alphabétisation prend en compte les actions de formation, de renforcement des capacités opérationnelles et du suivi-évaluation. L'encadrement des alphabétiseurs sera renforcé par la formation de 19 chefs de centre, la capacité opérationnelle des chefs de centre sera renforcée, la coordination et le suivi/évaluation seront systématisés.

4.2.4 Politique des manuels scolaires et autres matériels didactiques.

a) Au niveau du préscolaire.

Il est prévu la fourniture de kits scolaires aux écoles du préscolaire.

b) Au niveau du Fondamental-1.

La politique de manuels scolaires et autres matériels didactiques retenue pour le Fondamental-1 vise à garantir la mise à disposition, la conservation et la bonne utilisation des manuels, des guides pédagogiques et des kits pédagogiques.

Pour les manuels, il est décidé de :

- Mettre à disposition rapidement et gratuitement les manuels de lecture/français, de mathématiques et de sciences à tous les élèves du cycle **après leur choix dans les publications existantes (sur le marché international) par une commission nationale.**
- Identifier des besoins, école par école (ou centres de formation) à partir des statistiques scolaires.
- Conditionner et distribuer les manuels par un recours sur appel d'offres à des transporteurs privés.
- Organiser la gestion et la conservation des manuels organisées par convention tripartite (Directeur, APE, Maire ou Chef de village.).

Pour les guides pédagogiques, il est décidé de les imprimer et de les mettre à disposition rapide et gratuite en lecture/français, mathématiques et sciences, de tous les maîtres du cycle et des centres de formation.

Des kits pédagogiques seront mis à disposition toutes les écoles, de tous les maîtres sortant de formation ainsi que des centres de formation.

c) Au niveau du Fondamental-2, Secondaire Général et Enseignement Technique.

Comme pour le Fondamental-1, la politique de manuels scolaires et autres matériels didactiques retenus pour le Fondamental-2 vise à garantir la mise à disposition rapide, la conservation et la bonne utilisation des manuels, des guides pédagogiques et des kits pédagogiques.

En ce qui concerne les manuels est retenu le principe d'inventaire des manuels disponibles sur le marché correspondant aux programmes en vigueur, le choix par une commission nationale et la mise à disposition rapide dans les établissements selon les mêmes dispositions que dans le F1. De la même façon, la gestion et la conservation des manuels seront gérées au sein de la bibliothèque de l'établissement

Des guides pédagogiques seront mis rapidement et gratuitement à la disposition de tous les professeurs du cycle et des centres de formation. Des kits pédagogiques seront distribués à tous les établissements, à tous les professeurs sortant de formation ainsi qu'aux centres de formation. De même, l'équipement progressif des bibliothèques d'établissements en ouvrages et en matériels NTIC est prévu. Les centres de formation (Bibliothèque universitaire, ENS, ENI, CPR) devront être équipé d'ouvrages disciplinaires, de pédagogie, de manuels scolaires, d'usuels, de guides pédagogiques et progressivement de matériels NTIC.

4.2.5. Les curricula.

La politique en matière de curricula vise à améliorer la pertinence des apprentissages au Fondamental-1 par la mise en application des nouveaux curricula. Au Fondamental-2 et Secondaire Général, l'amélioration de la pertinence des apprentissages passera par l'harmonisation des programmes.

Nous devons assurer l'expansion de l'enseignement technique et de la formation professionnelle par le développement massif des formations de courte durée et la rationalisation de l'ETP en partenariat avec le patronat et l'ACFPE : ces curricula seront établis selon les normes retenues par les opérateurs du secteur.

4.2.6. Evaluation et certification.

L'évaluation et la certification au Fondamental-1 seront recadrées afin d'assurer la crédibilité des cursus et des résultats en fin de cycle. Une place de choix est accordée à l'évaluation des apprentissages, la certification et la certification des résultats.

4.2.7. Supervision pédagogique.

Au Fondamental-1, le contrôle du processus des enseignements/apprentissages sera renforcé par la formation et le recyclage des Conseillers Pédagogiques et des Inspecteurs de l'Enseignement Fondamental-1 d'une part ; et la réhabilitation et le renforcement des structures de supervision (IA, IPR, IEF1, CPR, INRAP, IGE) d'autre part.

Il est prévu également le renforcement des activités de contrôle administratif, de suivi et d'encadrement pédagogique. A cet effet, les activités de contrôle administratif, de suivi et d'encadrement pédagogique seront systématisées.

Au Fondamental-2, au Secondaire Général et dans l'Enseignement Technique et Professionnel, suivre et encadrer le processus d'enseignement/apprentissage nécessitera la mise en place des structures de suivi et d'encadrement pédagogique : des inspecteurs, en particulier, devront être affectés et résider en Province.

4.3. Amélioration de la gestion et de la gouvernance du secteur éducatif.

4.3.1. Recrutement et traitement des nouveaux enseignants

Les nouvelles conditions proposées aux enseignants à recruter (« *maîtres d'enseignement* ») pour F1, F2, SG et ET s'établissent selon le schéma standard de **relation de droit privé entre le maître d'enseignement et le Ministère, avec une période de formation auprès des ENI, CPR, ENS suivie d'une affectation en stage**, et de l'affectation définitive. Leur situation s'établit comme indiqué dans le tableau suivant :

	Lieu et durée formation initiale	Bourse de formation	Bourse de stage	Salaire
F1	ENI ou CPR, un an	30 000	35 000	60 000
F2	ENS, un an	40 000	45 000	75 000
SG	ENS, deux ans	50 000	55 000	85 000

Technique court	ENS, un an	40 000	45 000	75 000
Technique long	ENS, deux ans	50 000	55 000	85 000

- **recrutement** : L'accès à ce schéma s'adresse dans un premier temps aux sortants des CPR, de l'ENI et de l'ENS, qui seront directement affectés en stage et percevront la bourse de stage. Puis, des concours régionalisés pour l'accès à la formation seront ouverts aux titulaires du BC pour le F1, du baccalauréat pour le F2 et le technique court, de la licence pour le SG et le technique long.

Les maîtres-parents ou maîtres communaux actuellement en activité pourront accéder au stage à l'issue de deux sessions de formation continue de 6 semaines étalées sur deux années (avec l'accompagnement d'une bourse sur la base de 30 000/mois) suivies d'une évaluation.

- **à l'issue du stage**, le maître d'enseignement, le Ministère de l'Education et la communauté bénéficiaire (représentée par l'APE ou le chef de quartier ou le chef de village) signent un contrat tripartite de droit privé. Les engagements du maître d'enseignement et ceux de l'Etat (salaire) ne valent que pour bénéficier à une école déterminée. Les engagements de la communauté sont relatifs à la gestion de l'école : petite maintenance, gardiennage, participation aux assemblées.
- le paiement du salaire donne lieu à cotisation à l'office des retraites.

4.3.2. Modalités de liquidation et de paiement des salaires

a) paiement

La réouverture du réseau des CCP doit permettre rapidement aux enseignants de percevoir leur salaire dans les localités dotées d'un bureau de poste.

NB : des mécanismes de substitution temporaire seront mis en place afin de permettre le portage du salaire dans les localités dépourvues de bureau de poste fonctionnel.(accord avec les autorités religieuses ou avec des partenaires commerciaux)

b) documents de paiement

A chaque période de paye, le Ministère fait parvenir à chaque enseignant un document d'ordonnancement ou bon de caisse. Ce document devra être visé par l'APE ou le chef de quartier ou de village pour la perception effective du salaire.

c) liquidation

A moyen terme, le Ministère souhaite être en capacité de réaliser les travaux de pré-liquidation de la solde et d'éditer les bulletins correspondants. Des renforcements de capacités seront prévus à cet effet au profit de la DRH.

4.3.3. Affectation et mouvements des enseignants.

La stabilisation des mouvements des personnels enseignants est un enjeu critique pour la qualité des apprentissages, le temps effectif de travail en dépend étroitement.

C'est pourquoi l'affectation et le mouvement des personnels enseignants suivront désormais un calendrier permettant l'édition des documents réglementaires au plus tard à la fin de l'année scolaire précédant la prise de fonctions.

Aucune mesure individuelle ne pourra être prise en dehors de cette procédure.

La procédure est à deux étapes pour F2, SG et Enseignement Technique : un arrêté ministériel collectif unique annuel en juin délègue aux inspecteurs d'académie les nouveaux enseignants issus des écoles de formation. Tous les deux ans, un second arrêté collectif permet la mutation d'enseignants d'une académie à une autre.

Chaque inspecteur d'académie prend une décision collective unique en juillet, affectant chaque enseignant directement dans les établissements.

La procédure est à trois étapes pour le F1 : les inspecteurs d'académie délèguent les enseignants aux inspecteurs de circonscription, qui, par acte unique, les affectent dans les écoles.

4.3.4. Gestion administrative et pilotage

La production de données statistiques complètes et sans délai sera grandement améliorée par mise en place d'un réseau EMIS, grâce à un projet déjà en cours de réalisation (UNESCO / ISU).

La diffusion de tableaux de bord statistiques simples à tous les niveaux de la hiérarchie sera systématisée.

Alors que l'administration est principalement structurée par des textes organiques, les différents niveaux manquent de textes fonctionnels décrivant des procédures et des calendriers. **La stratégie de renforcement administratif passe donc par la définition et la mise en place de procédures routinières : textes fonctionnels, guides de procédure, documents standardisés, calendriers.**

Cette étape de renforcement des routines est préférable, dans une première étape, à un objectif stratégique de gestion par les résultats, jugé prématuré en RCA, eu égard à la faiblesse des fonctionnements actuels. En seconde phase de mise en place de la stratégie, la gestion du système pourra s'orienter vers des méthodes et des pratiques de gestion par les résultats.

Les APE et les communautés sont associées à la gestion locale : signataires du contrat tripartite des maîtres d'enseignement, elles apposent un visa sur la pièce d'ordonnancement du salaire. Elles contribuent également à la petite maintenance et au gardiennage de l'école, et participent aux conseils d'école.

4.3.5. Délégations budgétaires, ordonnancement et paiement des dépenses.

La stratégie vise à rendre possible le paiement effectif des dépenses courantes hors salaire (sauf manuels) au niveau le plus déconcentré possible. A terme, la réforme du droit des finances publiques permettra la présence d'ordonnateurs secondaires ou tertiaires aux niveaux déconcentrés. **En attendant cette réforme, la mise en place et le développement des systèmes de régies d'avance et de billettage sera une nécessité.**

4.3.6. Renforcements de capacités administratives

Le renforcement des capacités administratives suppose en premier lieu un effort de réhabilitation des locaux du Ministère (soit au site actuel dit « building », soit sur le site de l'INRAP), ainsi qu'un effort d'équipement en matériels bureautiques et de communication.



site « buliding »



site “INRAP”

Ecole et communauté.

Les dynamiques communautaires ont prouvé leur vigueur en République Centrafricaine.

L'engagement spontané des familles et des communautés en faveur de l'éducation des enfants a permis au système éducatif national de pallier en partie les effets néfastes des crises qui ont affecté l'offre publique de services éducatifs.

Le renouvellement de l'engagement et de la contribution de l'Etat est au principe de la stratégie nationale, et du retour des appuis internationaux.

Mais cet engagement public renouvelé doit préserver les dynamiques communautaires, par la recherche systématique de synergies et de collaborations entre l'Etat et les communautés.

La stratégie nationale s'appuie sur de telles synergies dans les domaines suivants :

Développement du préscolaire.

Ce développement s'appuiera essentiellement sur des initiatives communautaires, que l'Etat appuiera au moyen de dotations matérielles et de formation des éducateurs de jeunes enfants.

Gestion des personnels enseignants « maîtres d'enseignement ».

- *Le contrat de travail des maîtres d'enseignement est un contrat tripartite de droit privé liant l'Etat, le maître, et la communauté ;*
- *La communauté participe à la gestion du salaire du maître en validant la pièce comptable nécessaire à son paiement.*

Implantation, développement et gestion des écoles.

- *Une participation communautaire sera attendue pour la construction de nouvelles salles de classe et de nouvelles écoles. Une des leçons apprises à l'occasion de projets des partenaires (Coopi, UE) est l'efficacité de cette implication communautaire dans le processus de création d'une école, dans sa pérennité et dans son bon fonctionnement. Les maîtres d'ouvrage délégués dans la nouvelle politique de construction seront invités à rechercher systématiquement cette participation communautaire.*
- *Les communautés seront invitées à assurer la petite maintenance et le gardiennage de l'école, à titre de contrepartie aux droits que leur confère le contrat tripartite qui les lie à l'Etat et aux maîtres d'enseignement.*

Chapitre 5 : Programme de financement du secteur

5.1. Les ressources qui pourront être mobilisées par le secteur

Les ressources anticipées pour le secteur de l'éducation dépendent

- de l'évolution du cadre macro-économique global (grossièrement, la richesse du pays en général et les recettes de l'Etat)
- et de la part de ces ressources qui est allouée pour les dépenses d'éducation.

Le cadre macro-économique global retenu dans le modèle de simulation s'appuie sur les hypothèses utilisées par les macro-économistes nationaux et internationaux dans les documents de référence pour le partenariat entre le gouvernement centrafricain et les bailleurs de fonds (en particulier le FMI), à savoir:

- une croissance annuelle réelle du PIB de 4,2% en moyenne sur la période 2005-2020. Avec ces hypothèses, le PIB passera de 711 milliards en 2005 à 1 326 milliards en 2020
- des recettes domestiques fiscales et non fiscales (hors dons) qui devraient évoluer de 8,4% du PIB en 2005 à 14,8% du PIB en 2020

Pour ce qui est de la part allouée à l'éducation, la valeur cible utilisée dans le modèle de simulation pour l'année 2020 est une valeur égale à 23,8% des recettes domestiques (contre 17,3% en 2005). C'est cette valeur qui permet un équilibre entre dépenses et ressources pour les dépenses courantes des niveaux post-fondamental 1 tel que prévu dans le scénario final établi.

Tableau 15: Ressources extérieures nécessaires pour le F1 et assimilés

En millions de F CFA

	Nature de dépenses	Phase 1 (2009-2011)	Phase 2 (2012-2015)	Phase 3 (2016-2020)	Total	Phase 1/total (en %)
Fondamental 1 +Prescol+Alpha	Dép courantes	-17 405	-22 758	-13 871	-54 035	32,2%
	Dép en capital	-21 533	-29 212	-45 637	-96 381	22,3%
	Ensemble	-38 938	-51 970	-59 508	-150 416	25,9%

5.2. La stratégie de mobilisation des ressources

La sensibilisation des acteurs et partenaires du système éducatif constitue la première stratégie déterminante pour la mobilisation des ressources. Elle permettra la mobilisation des communautés, des opérateurs économiques, de l'Etat et partenaires tant intérieurs qu'extérieurs aux fins d'une appropriation de la stratégie, ceci afin d'obtenir l'implication sans réserve de tous dans le financement des grands chantiers définis.

5.2.1. Financement du Préscolaire

La politique prévue pour le préscolaire est celle qui consiste à poursuivre la politique d'offre communautaire (bénévoles). Le rôle de l'Etat va se limiter à fournir une fonction d'encadrement des bénévoles ainsi qu' à la mise à disposition de kits pédagogique d'appui aux structures communautaires d'enseignement. L'offre privée et communautaire continuera donc d'apporter sa contribution au développement de ce niveau d'enseignement.

5.2.2. Financement du Fondamental-1

Pour le niveau fondamental-1, les arbitrages intra-sectoriels de la note de cadrage garantissent la priorité de ce cycle dans l'allocation des ressources nationales. Au delà, l'élection à l'initiative Fast Track de financement de l'Education Pour Tous permettra de mobiliser les ressources additionnelles nécessaires pour combler le déficit de financement, calculé à la fois sur dépenses courantes et d'investissement. Ainsi, le fonds catalytique permettra de financer en partie le recrutement, la formation et le déploiement des maîtres nécessaires pour l'atteinte de la scolarisation universelle.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement des niveaux post-fondamental 1, les ressources sont à rechercher chez les partenaires, par exemple sous formes de projets et/ou d'appui budgétaire.

Tableau 17: Ressources extérieures nécessaires pour les dépenses d'investissement des niveaux post-F1

En millions de F CFA						
	Nature de dépenses	Phase 1 (2009-2011)	Phase 2 (2012-2015)	Phase 3 (2016-2020)	Total	Phase 1/total (en %)
F2	Dép courantes	-3 517	-7 305	-5 573	-16 395	21,5%
	Dép en capital	-9 261	-11 117	-11 243	-31 621	29,3%
	Ensemble	-12 778	-18 421	-16 815	-48 015	26,6%
Autres niveaux Du Post F1	Dép courantes	-5 574	-8 748	-6 347	-20 669	27,0%
	Dép en capital	-5 292	-7 373	-9 081	-21 746	24,3%
	Ensemble	-10 866	-16 121	-15 428	-42 414	25,6%
TOTAL		-23 645	-34 542	-32 243	-90 430	26,1%

5.2.3. Financement du Fondamental-2

Du fait de la généralisation de l'enseignement de base, le fondamental-2 nécessitera un peu plus de ressources, en raison de la forte poussée des flux, pour les cohortes qui auront bénéficié de l'amélioration de l'accueil et de la rétention au primaire. Grâce à la nouvelle politique salariale qui fait appel à une nouvelle catégorie d'enseignants dont le niveau de rémunération s'élèvera à 75 000 Francs CFA par mois, et grâce à une régulation rigoureuse du taux de transition F1 – F2, **cette expansion ne déséquilibrera pas les arbitrages intra-sectoriels** et donc, ne constituera pas une menace pour l'objectif prioritaire de scolarisation primaire universelle.

Beaucoup d'enfants, sortant du F1, n'auront pas accès au F2. Pour eux, un complément de formation, associée à une insertion socio-économique locale, sera pris en charge par l'Etat sous forme de vacations payées à divers intervenants, mobilisés dans des structures déjà existantes (écoles, centre de formations, centres de la Jeunesse Pionnière, utilisés en soirée ou les samedis).

5.2.4. Financement du Secondaire Général et de l'enseignement technique et professionnel

Les financements de ces sous-secteurs restent des financements publics, à l'exception de la part de l'offre laissée à l'initiative privée. En raison de la priorité accordée au cycle primaire dans l'allocation des ressources publiques en éducation, l'accès au SG et à l'enseignement technique seront l'objet de régulations rigoureuses.

5.2.5 Financement de l'alphabétisation

La stratégie du programme de l'alphabétisation sera celle du « faire-faire ». Le rôle de l'Etat étant i) de fournir des agents (Chef de centre régionaux) chargés de suivre et de coordonner les activités des communautés et des ONG de sa région et ii) d'équiper les centres d'alphabétisation de kits pédagogiques. Les dépenses courantes publiques annuelles pour ce secteur sont quasiment nulles aujourd'hui, elles atteindront en 2020 environs 113 millions de FCFA.

5.2.6 Financement de l'Enseignement supérieur.

Ce financement est appelé à rester principalement public. La couverture du gap de l'enseignement supérieur est à rechercher chez les partenaires sous forme de projet et/ou d'appui budgétaire.

Chapitre 6 : Cadre opérationnel de la stratégie.

Les chapitres III et IV nous ont permis de définir les grandes orientations et les objectifs stratégiques susceptibles d'assurer le développement durable du secteur éducatif national.

Quatre grands objectifs stratégiques ont ainsi pu être identifiés pour servir de guide aux mesures visant à améliorer les performances du système éducatif national. Ces objectifs sont les suivants :

- Elargir l'accès à l'éducation et l'équité dans le système en corrigeant les disparités ;
- Améliorer la qualité et l'efficacité du service éducatif ;
- Améliorer la gestion et la gouvernance du système éducatif ;
- Développer un partenariat efficace avec les différents membres du corps social.

Au regard de l'état des lieux et des ressources prévisionnelles, la réalisation de ces ambitions a ciblé un certain nombre d'actions qui seront déclinées en programmes et projets, ainsi que les modalités de mise en œuvre de ceux-ci.

A cet effet, le présent chapitre comprend trois parties :

- les principes de mise en œuvre ;
- le plan de mise en œuvre ;
- les mécanismes d'appui et de suivi-évaluation de la stratégie.

6.1. Principes directeurs de la mise en œuvre des programmes et projets

Afin de s'assurer de l'harmonisation des actions engagées par tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie du secteur de l'éducation, quatre principes cardinaux sont adoptés :

- le Document de Stratégie comme document de référence ;
- les coordinations des services déconcentrés comme pôles intégrés de mise en œuvre ;
- la contractualisation et la subsidiarité ;
- l'équité et l'approche participative.

1- Le Document de la stratégie du secteur global de l'éducation comme document de référence.

La validation et l'adoption du Document de Stratégie du secteur éducatif consacreront la vision unique du secteur. Alors, le Gouvernement et ses partenaires au développement disposeront d'un cadre de référence unique susceptible de guider toutes les actions engagées et toutes les ressources vers les objectifs bien définis.

La faible capacité de concertation entre les multiples intervenants dans ledit secteur, source de chevauchements et de dispersions de ressources par le passé, pourra être significativement amoindrie si l'ensemble des acteurs s'accordent et se conforment au cadre général de développement défini par la Stratégie.

Cette logique devra s'étendre dans les régions afin de reconstruire la cohérence d'ensemble au niveau déconcentré. L'exercice consistera donc à faire la déclinaison des objectifs nationaux à l'échelle régionale, l'identification des projets correspondants et la planification des actions à mettre en œuvre.

A cet effet, les initiatives de développement du secteur engagées par chacun des acteurs devront impérativement mentionner, pour être validées, la cohérence des actions envisagées avec la Stratégie du secteur global de l'éducation.

2- La coordination des services déconcentrés comme pôle intégré de mise en oeuvre

La Loi d'Orientation de l'Education de 1997 a donné une configuration à l'organisation et au fonctionnement du système éducatif en privilégiant les axes suivants :

- 1- volonté politique affirmée de décentralisation de la gestion et de régionalisation des formations ;
- 2 - diversification des filières avec un intérêt tout particulier pour les formations pratiques localisées .

Par le passé le secteur éducatif a évolué de façon isolée mettant ainsi à mal sa cohérence interne. Il est à souhaiter pour l'avenir une meilleure synergie des actions pour tous les niveaux d'enseignement étant entendu que les extrants d'un niveau sont les intrants du niveau supérieur. Cette synergie devra être impulsée et structurée à l'intérieur d'une coordination

régionale des services déconcentrés du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. C'est cette coordination qui est l'organe de mise en œuvre de la stratégie à l'échelle du terrain.

3- La contractualisation et la subsidiarité

Dans la perspective de la concrétisation du partenariat avec les autres membres du corps social, **l'Etat entend faire un recours accru aux prestataires de services privés**. A cet effet, **les pouvoirs publics mettront en place des réformes visant à améliorer les incitations et la promotion des instances subsidiaires capables de prendre en charge des fonctions qu'ils assuraient jadis**. Il s'agit notamment des collectivités locales, des associations, des ONG et du secteur privé.

Les actions engagées par les administrations publiques devraient pour ce faire tenir compte des capacités locales, l'Etat ne s'impliquant directement que lorsque ces dernières sont défaillantes. Ainsi, les programmes et projets de développement devront-ils clairement mentionner l'implication attendue des acteurs locaux dans la conduite des activités programmées.

4 -l'équité et l'approche participative

La réduction des inégalités de toutes sortes impose à tous les niveaux de garantir des chances égales d'accès au service éducatif.

Par ailleurs, l'adhésion pleine et entière de l'ensemble de la communauté éducative à la stratégie du secteur éducatif constitue un des éléments clés de sa réussite.

6.2 Le plan de mise en oeuvre

Le plan de mise en œuvre, développé sous la forme d'une matrice, s'articule autour de chacun des objectifs stratégiques retenus et présente :

- les activités et les intrants ;
- les indicateurs de suivi ;
- les services responsables.

(i) Les activités et les intrants

Déduites des objectifs et calibrées en fonction des données du modèle de simulation et des arbitrages de la note de cadrage, les **activités** sont systématiquement décrites en termes opérationnels. Elles sont détaillées en **intrants**, qui ont fourni la base des calculs de coûts développés dans le CDMT (Cadre des dépenses à moyens termes).

ii) les indicateurs de suivi

Pour chaque activité, on définira un ou des indicateur(s) objectivement vérifiable(s). Ils constitueront les outils de base pour le suivi-évaluation aussi bien de chaque activité que de l'ensemble du programme en agrégation. L'ensemble de ces indicateurs figure dans le cadre logique.

iii) les services responsables

Chaque action renvoie à un service responsable, ainsi, le cas échéant, qu'à des partenaires extérieurs ou aux communautés bénéficiaires dont la participation constitue l'un des principes retenus pour l'élaboration de la stratégie.

6.3 Mécanismes d'appui et de suivi-évaluation de la stratégie

Le suivi et l'évaluation des activités de développement donnent aux pouvoirs publics, aux gestionnaires des projets et à la société civile, de meilleurs moyens de tirer les leçons de l'expérience, d'améliorer la prestation des services, de rendre compte aux parties prenantes et partant, de rectifier le tir pour rester dans la ligne de mire des objectifs initialement visés. La mise en œuvre de la stratégie sera conduite par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sous la responsabilité technique du Directeur de Cabinet.

6.3.1 Organes de suivi.

Pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre de la stratégie du secteur de l'éducation, il est préconisé la mise en place de trois instances :

- un Comité technique de suivi ;
- un comité de coordination technique ;
- l'Assemblée des partenaires internationaux et nationaux.

Etant donné que le document de stratégie est un processus complexe, sa mise en œuvre devra obéir à une démarche rigoureuse, associant tout au long de son déroulement toutes les parties concernées. Il importe au premier point que tous les acteurs soient informés grâce à une large campagne de sensibilisation, en ayant recours à tous les moyens de communication disponibles. Elle a pour objectif d'amener tous les acteurs à s'approprier de la stratégie afin qu'ils contribuent à la réalisation de ses objectifs.

➤ **Un Comité technique de suivi .**

Le Comité technique de suivi est une structure restreinte pluridisciplinaire et multisectorielle placée sous l'autorité du Ministre de l'Education nationale pour veiller à l'application rigoureuse du plan.

➤ **Un Comité de coordination technique .**

Ce comité regroupe tous les responsables des différentes composantes qui ont à charge l'exécution de la stratégie. Il permettra de réajuster les écarts à l'intérieur d'un programme ou d'un programme à un autre. C'est une instance de régulation.

➤ **Une Assemblée des partenaires internationaux et nationaux.**

L'Assemblée des partenaires regroupe les ministères concernés par l'exécution de la stratégie sectorielle de l'éducation, les partenaires nationaux et internationaux. Sa fonction est d'aider à la mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution de la stratégie. Elle est également une instance de mobilisation et de coordination des ressources financières et matérielles.

Le partenariat qui sera créé dans les régions ou académies a pour mission d'apprécier l'exécution de la stratégie au niveau des zones considérées. Il sera lié à la configuration des circonscriptions académiques. Il veille à la prise en compte, dans la réalisation des objectifs, des spécificités régionales ou locales.

Ce maillage institutionnel devrait permettre une bonne réalisation de la stratégie et un réajustement en temps réel des objectifs en cas de dérive. Il permettra aussi une mobilisation constante de tous les acteurs.

6.3.2 Dispositif et moyens de collecte et de traitement des données nécessaires au suivi/évaluation

Le suivi/évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie du secteur de l'éducation se fera à travers la collecte et l'analyse des informations sous forme d'études, d'enquêtes, de missions de suivi, de séminaires, d'ateliers ou de sessions de concertation. Les structures impliquées seront essentiellement les services centraux et déconcentrés du ministère en charge de l'éducation qui peuvent au besoin solliciter une expertise extérieure.

6.3.3 Les outils

Le suivi/évaluation nécessite un minimum d'outils parmi lesquels il faut mentionner :

a) le Manuel de procédures : élaboré avec la participation et la validation des partenaires impliqués dans la mise en œuvre des programmes et projets, il sera un document consacré principalement à la gestion des ressources humaines, budgétaires et financières. Il permettra la codification de toutes les interactions usuelles afin de réagir de manière homogène aux différentes interpellations dont ces structures feront l'objet.

b) les grilles d'évaluation : elles seront élaborées aussi bien sur le plan macro (secteur global, ministère) que sur le plan micro (programmes et projets). Elles serviront de tableau de bord aux activités de suivi/évaluation.

c) les plans d'action : ils permettront de structurer le fonctionnement annuel des organes de coordination et de suivi/évaluation.

6.3.4 Le mécanisme d'appui

En attendant la réforme et l'informatisation des finances publiques et une amélioration du cadre macro économique de la RCA qui garantiront, à terme, l'efficacité d'un possible appui budgétaire sectoriel, la gestion des financements du programme se fera par le biais d'appui projet pour l'ensemble du programme.

Des évaluations de la gestion financière, de la gestion fiduciaire et des procédures d'appel d'offres sont en train d'être lancées. Les recommandations de ces évaluations permettront i) de décider des modalités de financement et ii) de préciser le renforcement de capacités nécessaires pour la bonne gestion du programme sectoriel

Annexe 1

Les cadres logiques et les matrices d'activités sont présentées selon un plan 1) accès et équité, 2) qualité, 3) gestion. Certaines actions peuvent relever de deux de ces catégories.

Les cadres logiques formalisent l'ensemble de la stratégie jusqu'à la fin de la période (2020), et en décrivent les objectifs.

Les matrices d'activité (annexe 2) ont en revanche une finalité opérationnelle et sont centrées sur la première phase de mise en œuvre de la stratégie (trois ans)

Cadre logique Accès - Equité

Objectif global : Améliorer l'accès de tous à l'éducation, la rétention au niveau fondamental et assurer une meilleure gestion des flux sur l'ensemble du système éducatif.

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses - risques
Objectifs spécifiques			
1. Enseignement préscolaire : accroître la pré scolarisation des enfants de 3 à 5 ans à travers la promotion du mode communautaire	Le taux brut de scolarisation (TBS) passe de 3,8% en 2005 à 10% en 2011, 13,5% en 2015 et à 17,2%.en 2020	Direction des Statistiques, de la Planification et de la Carte Scolaire	Difficultés financières de l'Etat Mobilisation effective des communautés
2. Enseignement Fondamental 1: Accroître l'accès et le maintien des enfants à l'enseignement fondamental 1, en particulier celui des filles, des enfants vulnérables et des minorité ethniques	Le taux brut d'accès à l'enseignement fondamental 1 passe de 75% en 2005, à 90,5% en 2010, 100% en 2015 et à 100% en 2020. Le taux d'achèvement passe de 30% en 2005, 53,2% en 2010, 76,6% en 2015 et à 100% en 2020. Le taux d'achèvement atteint 100 % en 2020	Direction des Statistiques, de la Planification et de la Carte Scolaire	Capacités du MEN à mobiliser l'offre par la réalisation des constructions et le recrutement/formation des enseignants

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses - risques
3. Accroître l'accès au F2, en particulier celui des filles et assurer une meilleure gestion des flux au secondaire	Le taux de transition du F1 au F2 passe de 56,4% en 2005 à 54,3% en 2011, à 52,1% en 2015 et à 50% en 2020	Direction des Statistiques, de la Planification et de la Carte Scolaire	Respect par les acteurs du SE des dispositions réglementaires prises dans ce domaine
	Le taux de transition du F2 au SG passe 78,9% en 2005, à 60,9% en 2010, à 43% en 2015, et à 25% en 2020		
4. Développer l'enseignement technique et diversifier les filières de formation courtes adaptées aux besoins du marché	Toutes les nouvelles filières créées découlent d'études des besoins du marché	DETFPSG/ACFPE	Qualité du partenariat MEN/ACFPE. Capacités des dispositifs ET/FP à s'adapter au marché de l'emploi
	Le nombre d'élèves de l'enseignement technique passera de 4251 en 2005 à 8317 en 2020.	Direction des Statistiques, de la Planification et de la Carte Scolaire	
	Le nombre d'élèves formés au niveau 1 FP passera de 0 en 2005, à 14261 en 2010, à 22759 en 2015 et à 32429 en 2020.		
5. Assurer une meilleure gestion des flux à l'enseignement supérieur et développer les filières professionnalisées courtes	Le nombre d'étudiants progressera de 9000 en 2005 à 20 500 en 2020	Direction des Statistiques, de la Planification et de la Carte Scolaire	La non maîtrise des flux en amont de l'enseignement supérieur.
	La proportion d'étudiants dans les filières professionnalisées passe de 39 %(année de base) à 63 % (année cible)		
RESULTATS ATTENDUS			
1.1 Le développement des initiatives communautaires est appuyé notamment dans les zones rurales et péri urbaines	Le nombre d'enfants au pré scolaire passe de 14 300 en 2005 à 39 300 en 2011, 56 200 en 2015 et 77 900 en 2020	DSPCS	Engagement et implication des communautés
	La part des enfants pré scolarisés passe de 3,8 % à 17,2 %.	DSPCS	
	313 salles les trois premières années du plan.	DCES	

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses - risques
1.2 L'expansion des écoles privées est facilitée	Les effectifs du privé s'accroissent à un taux moyen annuel de 5%	DSPCS	Investissement privé
2.1 Une mobilisation sociale est mise en œuvre	Les campagnes de sensibilisation et de formation se déroulent selon le plan retenu	DEPE	Pas de risque extérieur
2.2 L'accès est amélioré en particulier dans les zones rurales	Le taux brut d'accès à l'enseignement fondamental 1 passe de 75% en 2005, à 90,5% en 2010, 100% en 2015 et à 100% en 2020.	DSPCS	Capacité du MEN
2.3 L'accès des filles à l'éducation est promu en particulier dans les zones à faible taux de scolarisation	Le TBA (primaire) des filles passe de 55 % en 2005 à 100 % en 2013	DSPCS	Capacité du MEN
2.4 L'accès des enfants vulnérables et celui des minorités ethniques est amélioré	Le nombre d'orphelins et d'enfants rendus vulnérables ayant accès au F1 passe de 84 000 en 2010 à 115 665 en 2020	DSPCS	Mise en œuvre effective de la politique de subventions
2.5 L'enseignement dans le secteur privé est appuyé	Les établissements privés du fondamental 1 sont subventionnés	DEPPE	Mise en œuvre effective de la politique de subventions
	La part du privé dans les effectifs du F1 est de 10% sur la période couverte par le plan	DSPCS	
2.6 L'offre scolaire est adaptée à la demande	Le nombre de salles construites et équipées passe de 642 en 2008, à 649 en 2009 et à 732 en 2010	DCES	Efficacité de l'agence d'exécution
	Le nombre de salles réhabilitées et équipées atteint 293 / an à partir de 2009	DCES	
	Le nombre d'enseignants recrutés passe dans le préscolaire de 0 en 2006, à 120 en 2010 ; dans le F1 de 753 en 2010, 1062 en 2015 et 1767 en 2020 ;	DRH	Mobilisation du MEN
2.7 Une éducation alternative accélérée pour les enfants les sortants de F1 est développée	Le nombre d'enfants ayant accès à une éducation alternative accélérée passe de 0 (2005) à 32 429 (2020).	DSPCS	Mobilisation du MEN et de l'ACFPE

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses - risques
2.8 La rétention au F1 est améliorée	Le % d'écoles à cycle incomplet passe de 14% en 2005 à 5% en 2010, 2% en 2015 et à 0% en 2020.	DSPCS	Efficacité du pilotage local
	Le pourcentage d'écoles bénéficiant de cantines scolaires dans les zones à faible taux de scolarisation (TBS<75 %) passe de 30 % à 100 %.	DSPCS DEPE	Efficacité des partenariats extérieurs
3.1 L'offre publique du F2 est renforcée	Les effectifs d'élèves au F2 passent de 60 000 en 2005 à 260 000 en 2020	DSPCS	Pas de risque extérieur
	Le nombre de salles construites et équipées passe de 119 en 2006, à 196 en 2010 et à 230 en 2015	DCES	Efficacité de l'agence d'exécution
	Le nombre de salles réhabilitées et équipées passe de 0 en 2006, à 56 en 2010 et à 56 en 2015	DCES	
	Le nombre d'enseignants recrutés passe dans le F2 de 0 en 2005, à 1527 en 2010 et 2878 en 2015 et 4433 en 2020 ; dans le SG de 0 en 2005, à 638 en 2010 et 975 en 2015 et 979 en 2020 ; dans l'ET et FP 105 en 2010, 105 en 2005 et 105 en 2020	DEPE/DRH	Pas de risque extérieur
3.2 La gestion des flux au SG est maîtrisée	Le nombre d'élèves au SG passe de 19 000 en 2005 à 40 000 en 2020	DSPCS	Efficacité de la régulation
3.3 L'enseignement dans le secteur privé est encouragé.	Des subventions sont accordées aux établissements privés d'enseignement	DEPPE DRFMC	Mise en œuvre effective de la politique de subventions
	Le % d'enfants dans les écoles privées passe de 9% en 2005 à 15% en 2020	DSPCS	
4.1 Les besoins du marché du travail en qualification sont identifiés (ETFP)	Les besoins en qualification sont répertoriés	ACFPE	Capacités de l'ACFPE
4.2 Les filières techniques classiques existantes sont renforcées	Le nombre d'établissements techniques classiques passe de 2 en 2005 à 5 à 2020	DSPCS	Pas de risque extérieur

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses - risques
4.3 Les filières courtes professionnalisées adaptées au marché national sont développées	Le nombre d'élèves formés au niveau 1 FP passera de 0 en 2005, à 14261 en 2010, à 22759 en 2015 et à 32429 en 2020.	DSPCS	Capacités de l'ACFPE
	Le nombre d'élèves formés au niveau 2 FP passera de 0 en 2005, à 861 en 2010, à 2906 en 2015 et à 6520 en 2020.	DSPCS	
5.1 la gestion des flux est maîtrisée	Le nombre d'étudiants passe de 9000 en 2005 en 20500 en 2020	DSPCS	Adhésion de l'Université à la stratégie

Cadre logique : Qualité et efficacité

Objectif général : Améliorer la qualité et l'efficacité du système

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses risques
OBJECTIFS SPECIFIQUES			
1. Augmenter le temps d'enseignement/apprentissage	Le nombre effectif annuel d'heures d'enseignement passe de 730 à 900 .	Rapports annuels d'activités des IA, enquêtes spécifiques	Mobilisation des acteurs locaux
2. Accroître les taux d'accès aux différents niveaux du système (cf. tableau précédent)	Les taux d'achèvement du F1 passent de 30% en 2006 à 53,2% en 2010, à 76,6% en 2015 et à 100% en 2020. Les taux d'accès à la 3^{ème} passent de 6,8% en 2006, à 15% en 2010, à 25,4% en 2015 et à 37,5% en 2020 Les taux d'accès à la Terminale passent de		

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses risques
3. Améliorer les taux d'encadrement des élèves	<p>5,3% en 2006, à 9% en 2010, à 10,7% en 2015 et à 9,2% en 2020</p> <p>Les ratios élèves/maître du F1 passent de 91,6 en 2006, à 77,7 en 2010, 63,9 en 2015 et à 50 en 2020</p> <p>Les ratios élèves/Classe du F2 passent de 78 en 2006, à 71,7 en 2010, 65,9 en 2015 et à 60 en 2020</p> <p>Les ratios élèves/Classe du SG passent de 65,8 en 2006, à 58,8 en 2010, 51,9 en 2015 et à 45 en 2020</p>	<p>DSPCS</p> <p>DSPCS</p>	<p>Maintien des enseignants dans leurs postes</p>
4. Développer l'alphabétisation fonctionnelle	<p>Le nombre d'apprenants passe de 4523 en 2006, à 4952 en 20210, 9 867 en 2015 et à 12 800 en 2020</p>	<p>DAENF</p>	<p>Mobilisation des acteurs</p>
5. Améliorer l'environnement didactique des établissements scolaires.	<p>Ratios manuels/élève F1 de 0,1 en 2006, à 3.en 2010.</p> <p>Dotation des établissements en bibliothèques et laboratoires scientifiques (une bibliothèque dans chaque collège et lycée, 56 laboratoires en 2020)</p>	<p>Rapports des Dr d'écoles et chefs d'établissement.</p>	<p>Logistique</p>
6. Actualiser, publier et mettre en œuvre les programmes d'enseignement.	<p>Tous les programmes sont révisés et adaptés au contexte socioculturel national.</p>	<p>IGEN</p>	
7. Améliorer les procédures d'évaluation et de certification des apprentissages.	<p>Taux de réussite aux différents examens et aux évaluations institutionnelles de 2006 à 2020.</p>	<p>DEOSP</p>	<p>Mobilisation des acteurs</p>

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses risques

RESULTATS ATTENDUS			
1.1 Le calendrier scolaire est respecté	Le % d'heures effectives de classe passe de 81 % en 2005, à 100 % en 2010.		Rapports des Dr d'écoles et chefs d'établissement.
1.2 La stabilisation du personnel enseignant en poste est maîtrisé	Le nombre de mesures individuelles d'affectation / mutation tend vers zéro.		Rapports annuels d'activités des inspecteurs et des chefs d'établiss.
1.3 L'adaptation régionale et locale du calendrier scolaire est effective	Calendriers disponibles		Rapports annuels d'activités des inspecteurs et des chefs d'établiss
2.1 Les pourcentages des redoublements sont réduits	Les taux moyens de redoublements au F1 passent de 30 % en 2005 à 10 % en fin de période.		DSPCS
2.2 Le taux d'achèvement primaire est augmenté	Les taux d'abandons au F1 passent de 30% en 2005, à 53,2 % en 2010, 76,6 % en 2015 et à 100 % en 2020.		DSPCS
2.3 Des cours de rattrapages sont organisés	Le nombre d'établissements organisant des cours de rattrapages passe de 0 en 2005, à 100 % en 2015.		Rapports des Dr d'écoles et chefs d'établissement.
3.1 Les enseignants sont recrutés et formés selon les besoins du système	Les ratios élèves/maître du F1 passent de 91,6 en 2006, à 77,7 en 2010, 63,9 en 2015 et à 50 en 2020 Les ratios élèves/Classe du F2 passent de 78 en 2006, à 71,7 en 2010, 65,9 en 2015 et à 60 en 2020 Les ratios élèves/Classe du SG passent de 65,8 en 2006, à 58,8 en 2010, 51,9 en 2015 et à 45 en 2020		DSPCS
3.2 La formation continue des maîtres de parents est assurée dans la perspective d'être recrutés comme maîtres d'enseignement	Les stages de six semaines en période de vacances sont accessibles à tous les maîtres parents.		DSPCS
4.1 Le nombre de centre	Le nombre de centres passe de 0 en 2005, à 160 en 2012.		Rapport de la DAENF

d'alphabétisation est augmenté		
4.2 La formation des chefs de centre est assurée	Le nombre de chefs de centre régionaux formés passe de 0 en 2006, à 10 en 2012.	Rapport de la DAENF
4.3 Les activités d'alphabétisation sont mises en œuvre par les opérateurs de l'alphabétisation.	Le nombre d'alphabétisés passe de 0 en 2006, à 4 952 en 2010, 9 867 en 2015 et à 12 800 .en 2020	Rapport de la DAENF
5.1 Chaque élève de F1 est doté d'un manuel de français, de maths et de sciences	Les ratios manuels/élèves en français, maths et sciences passe de 0,1 en 2006, à 1 (*3) en 2010	DSPCS
5.2 Chaque enseignant de F1 est doté d'un manuel de français, de maths et de sciences et des guides pédagogiques afférents	Le pourcentage d'enseignants dotés passe de 0 % en 2005 , à 100 % en 2010	DSPCS
5.3 Tous les établissements F2, secondaire, technique, supérieur, centres de formation et centre d'alphabétisation sont dotés d'une bibliothèque .bien gérées	Le nombre d'établissements et centres dotés de bibliothèques passe de 33 % des établissements (F2) en 2005, à 100 % des établissements en 2020	DSPCS et DAENF
5.4 Tous les établissements F2, secondaire et technique sont dotés d'un laboratoire bien géré.	Le nombre d'établissements et de centres dotés de labos passe de 4 en 2006 à 56 en 2020 L Les établissements scientifiques du supérieur sont dotés.	DSPCS
6.1 Les programmes actualisés sont validés, mis en œuvre et	Les programmes sont suivis et évalués.	IGEN Rapports annuels d'activités des IA

suivis.		
6.2 Les enseignants sont formés à l'application des nouveaux programmes	Le nombre d'enseignants formés passe de 0% en 2005, à 100% en 2015	IGEN Rapports annuels d'activités des IA
7.1 Le dispositif des évaluations pédagogiques est recadré	La proportion d'établissements pratiquant les nouvelles procédures d'évaluation passe de 0% en 2005 à 100% en 2015	IGEN Rapports annuels d'activités des IA
7.2 Les évaluations diagnostiques de début d'année sont effectives	Le % d'établissements pratiquant l'évaluation diagnostique passe de 0% en 2005 à 100% en 2015	IGEN Rapports annuels d'activités des IA
7.3 Les procédures d'évaluations sommatives et certificatives sont améliorées	Les nouvelles procédures sont mises en œuvre.	IGEN Rapports annuels d'activités des IA
7.4 Les évaluations institutionnelles sont effectuées tous les 3 ans	Cette nouvelle procédure est respectée	DEOSP

Cadre logique : Gestion du système

Objectif global : Améliorer la gestion du système

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses - risques
Objectifs spécifiques			
1. Améliorer la gestion pédagogique	La moyenne des résultats aux examens augmente et leur dispersion diminue.	DSPCS DEOSP	Mise en application effective des nouvelles directives en matière de temps d'apprentissage, de redoublements et de supervision.

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses - risques
2. Améliorer le pilotage du système	Le système EMIS d'information et de gestion du système éducatif est mis en place et fonctionnel	DSPCS	Mise en application effective des nouvelles procédures de management et de gestion
3. Améliorer la gestion des ressources humaines	Le ratio élèves/maître au F1 passe de 91,6 en 2006 à 77,7 en 2011, 63,9 en 2015 et à 50 en 2020.	DSPCS	Strict respect des procédures d'affectation et de stabilisation de la gestion des personnels
4 Améliorer la gestion institutionnelle, financière et du matériel	Le taux d'exécution du budget passe de 20 % (dépenses courantes hors salaires), en 2006 à 100 % en 2015.	DRFMC	Maîtrise des nouvelles procédures de dépenses courantes Amélioration effective des conditions de travail dans les unités administratives

RESULTATS ATTENDUS		
1.1 La supervision pédagogique et l'encadrement des enseignants sont renforcés	Le % d'enseignants recevant chaque année la visite d'un inspecteur ou d'un conseiller pédagogique passe de 36 % en 2006 à 70 % en 2010 à 100 % en 2015.	Rapport annuel d'activités des IA Rapports annuels d'activités des IA
1.2 La mise en place systématique d'une programmation des animations pédagogiques est effective dans chaque circonscription scolaire	Les % d'enseignants ayant bénéficié d'une formation continue passe de 33 % en 2006, à 70 % en 2010, à 100 % en 2015 .	Rapports annuels d'activités des IEF IES et IGEN

2.1. Le management stratégique du secteur est renforcé	Le réseau EMIS est fonctionnel	DSPCS
	Les annuaires statistiques sont produits et diffusés avant la fin de l'année scolaire	DSPCS
	Une carte scolaire est élaborée à partir des données EMIS	DSPCS
2.2 A moyen terme les modes de gestion vers une approche par les résultats sont réalisés	Les rapports d'évaluation des principaux responsables centraux et déconcentrés sur la base des cahiers de charges sont effectifs	DSPCS /DRH IA
	Les textes officiels, guides de procédures, documents standardisés et calendrier annuel des opérations sont publiés et opérationnels	DSPCS /DRH
3.1 L'allocation et la gestion des personnels enseignants sont améliorées.	Toutes les mutations et affectations des enseignants sont prononcées sur la base d'un indice de besoin de l'Académie, de la sous-préfecture et de l'établissement Les contrats tripartites de droit privé sont mis en œuvre pour les maîtres contractuels	DSPCS /DRH IA/IEF communautés
3.2 Le personnel administratif et technique est recruté/promu selon les profils de poste	Les profils des postes clés sont définis Tous les postes clés sont pourvus de spécialiste Les chefs d'établissement sont nommés sur la base	DSPCS
3.3 Un dispositif de formation continue des personnels administratifs est opérationnel	La proportion de personnel administratif et technique bénéficiant d'une formation continue passe de 0 % en 2006, à 50 % en 2020.	DSPCS IA
4.1 L'organisation administrative du ministère permettra à terme, de mettre en œuvre une gestion par les résultats	Un audit organisationnel pour évaluer la capacité du ministère à mettre en œuvre la gestion par les résultats est réalisé et les recommandations mises en œuvre	cabinet
	Des locaux administratifs en nombre suffisant sont réhabilités	cabinet

4.2 La réhabilitation et l'équipement de locaux administratifs décents sont effectués	Des locaux administratifs en nombre suffisant sont réhabilités	cabinet
4.2 La réhabilitation et l'équipement de locaux administratifs décents sont effectués	Ces locaux sont réhabilités en fonction des besoins du budget et de la nature des travaux adaptés aux cahiers de charge de	DRFMC Toutes les directions
	Les rapports d'exécution de budget sont produits trimestriellement et un rapport de performance du secteur est disponible à la fin mars de chaque année	DRFMC
4.4 Le partenariat entre l'administration scolaire et les communautés/collectivités locales est opérationnel	Les communautés/ collectivités locales sont impliquées dans le financement, la gestion de l'école et le paiement des salaires des enseignants sous contrat .	IEF Directeurs d'écoles Communautés

Annexe 2 : Matrices opérationnelles des activités pour la première phase de mise en œuvre de la stratégie.

ACCES ET EQUITE

La stratégie nationale en matière d'accès répond à des contraintes fortes et multiples :

- une priorité absolue donnée au développement de l'accès au cycle primaire ;
- des ressources limitées dont le cadre d'ensemble est fixé par la note de cadrage de juillet 2007 ;
- la nécessité d'agir de façon simultanée sur l'offre et sur la demande d'éducation ;
- la nécessité de prendre en compte de nombreuses situations spécifiques : celle des filles, celle des enfants des zones rurales excentrées, celle des orphelins ;
- la faiblesse actuelle des capacités de gestion du Ministère de l'Education : circuits budgétaires de dépense peu efficaces, nouveauté de certaines activités comme celles liées aux formations pré-professionnelles et professionnelles, amenées à jouer un rôle nouveau et déterminant dans la gestion des flux.

Le pragmatisme a conduit les équipes nationales à répondre à ces contraintes en différenciant les réponses apportées à chacune des problématiques, en fonction de l'ordre des priorités et des capacités effectives d'exécution de l'administration.

Par exemple, le développement des capacités d'accueil des enfants dans les écoles primaires ou secondaires, au cœur des responsabilités du Ministère de l'Education, reposera sur des actions classiques menées par l'administration publique : construction de salles, recrutement et déploiement d'enseignants ; tandis que le développement de l'accès à des segments nouveaux fera appel à des partenariats noués avec des acteurs extérieurs, de même qu'une partie des politiques ciblées de soutien à la demande. En effet, les capacités actuelles du Ministère de l'Education ne lui permettent pas, dans l'immédiat, d'assurer seul la mise en œuvre effective de l'ensemble des politiques nécessaires.

Dans certains cas, les réponses stratégiques proposées pour le court terme auront vocation à évoluer sous quelques années . En matière de constructions scolaires, par exemple, le recours à une agence d'exécution et à d'autres opérateurs expérimentés est prévu dans une première phase, mise à profit pour renforcer les capacités de la DCS et des URCES, appelées à prendre le relais quand le moment sera venu.

ACCES					
Axes Stratégiques	Rappel des objectifs (note de cadrage, modèle)	Activités	Intrants	Responsabilités	
Enseignement préscolaire	Poursuite de la politique d'offre publique avec une participation communautaire	Plaidoyer pour le renforcement des capacités des enseignants du préscolaire.	1. Déterminer le public cible 2. Délégation des opérations aux communautés, avec des mesures d'accompagnement.	DEPE	
	Développement et amélioration sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance et notamment les enfants les plus vulnérables et défavorisés	Promouvoir la scolarisation des enfants vulnérables		1. Actualiser les textes réglementaires 2. Mettre en oeuvre un mécanisme de suivi	MEN DEPE et Affaires Sociales
		Créer des structures d'assistance pour les enfants vulnérables		1. Rechercher des partenariats pour effectuer ces créations 2. Former les assistants socio-scolaires 3. Mettre en oeuvre un mécanisme de suivi	DEPE et Affaires Sociales
		Equiper les nouvelles écoles du préscolaire d'un environnement attractif pour le développement de la petite enfance		1. Construire des aires de jeux/Toboggans/Balançoires 2. Fournir de kits pédagogiques dans les classes (voir matrice qualité)	DEPE DCES
		Former les encadreurs bénévoles		1. Concevoir et imprimer un programme de formation 2. Concevoir un dispositif de formation 3. Effectuer les formations. (voir matrice qualité)	DEPE
		Construire et équiper 313 salles de classes		1. Identifier les nouvelles constructions 2. Programmer annuellement ces constructions 3. Mettre en oeuvre le programme	DCES

		Réhabiliter et équiper 50 salles de classe	1. Identifier les nouvelles réhabilitations 2. Programmer annuellement ces réhabilitations 3. Mettre en oeuvre le programme	DCES
Enseignement Fondamental 1	Mobilisation sociale en faveur de l'accès et du maintien des élèves dans le système	Organiser des campagnes Information Education et Communication (IEC)	1. Sensibiliser les autorités, les enseignants, les parents et élèves notamment sur la scolarisation des filles. 2. Sensibiliser les mêmes acteurs à la scolarisation des populations vulnérables et les minorités ethniques dans zones ciblées.	MF/MEN/MAFASS/ MSP/MJSC
		Sensibiliser les communautés pour la prise en charge de leurs écoles	1. campagnes de sensibilisation 2. Former les APE	DEPE IA Comités de gestion
	Soutien à l'offre d'éducation par l'accroissement et l'équipement des structures d'accueil	Renforcer les capacités de la Direction des Constructions et des Equipements Scolaires pour la rendre opérationnelle	1. Créer 7 URCES 2. Doter et équiper en moyens logistiques la DCES et les URCES 3. Assurer la Coordination et la supervision des travaux	DCES IA
		Récupérer les espaces éducatifs occupés par la population	1. Appliquer les textes juridiques 2. Créer des comités locaux de déguerpissement (5 membres) 3. Donner des moyens d'action aux comités de déguerpissement	DEPE/DCES MI MJ Cadastre Mairie
		Renforcer les capacités d'accueil	1. Identifier les agences d'exécution et/ou ONG compétentes 2. Elaboration des contrats 3. Réhabiliter et équiper les infrastructures scolaires (430) 4. Construire et équiper de nouvelles classes (1338)	DEPE DCES
		Renforcer le réseau des cantines scolaires dans les zones défavorisées	1. Identifier et localiser les implantations selon les besoins 2. Doter les cantines de vivre et de petits équipements	DCES PAM
		Soutenir l'offre du privé	1. Définir les critères d'attribution des subventions et les procédures de paiement 2. Accorder les subventions aux établissements respectant ces normes	DEPPE DCES

	Soutien à l'offre par le recrutement d'enseignants contractuels	Recruter les enseignants contractuels	1. Déterminer le nombre d'enseignants à recruter par an et par académie 2. Organiser les concours de recrutement par académie	DSPCS DRH IA
	Soutien à la demande par des mesures spécifiques	Promouvoir la scolarisation des orphelins et des enfants vulnérables	1. Suppression des redevances scolaires pour ces enfants 2. Prévoir des mesures compensatoires 3. Octroi d'une subvention spécifique	DRMFC IA Comités de gestion
		Améliorer la scolarisation des filles	1. Suppression des redevances scolaires pour les filles dans les zones rurales 2. Prévoir des mesures compensatoires 3. Octroi d'une subvention spécifique	DRMFC IA Comités de gestion
Accroître l'accès au F2 et réguler les flux	Soutien à la demande par l'accroissement des effectifs	Renforcer les capacités d'accueil des établissements du F2 et du secondaire	1. Réhabiliter les infrastructures scolaires au F2 et SG (112) 2. Construire de nouvelles classes au F2 et SG (553)	DCES IA
		Recruter les enseignants contractuels	1. Déterminer le nombre d'enseignants à recruter par an et par académie 2. Organiser les concours de recrutement par académie	DRH IA
	Réguler les flux entre F1&F2 et entre 3ème & 2nde	Promouvoir les activités des services d'orientation scolaire dans les inspections d'académie	1. Renforcer la direction de l'Information et de la de l'orientation du MEN 2. Créer 7 unités régionales de l'orientation scolaire 3. Recycler et former les personnels du MEN et de unités régionales	DEOSP IA
		Organiser la gestion des flux entre F1 et F2	1. Réviser les textes existants 2. Un seul examen fait à la fois examen de fin de cycle et de concours d'entrée au F2 3. Mettre en place un dispositif de contrôle et de sanctions pour les inscriptions parallèles	DECSP/DEAP IA

		Organiser la gestion des flux entre 3ème et 2nde (F2&SG)	1.Réviser les textes existants 2.Instituer un seul examen qui fait à la fois office d'examen de fin de cycle et de concours d'entrée au SG 3.Mettre en place un dispositif de contrôle et de sanctions pour les inscriptions parallèles	DECSP/DEAP IA
Enseignement technique et formation professionnelle	Renforcer les capacités de l'enseignement technique qui passe de 4000 élèves en 2005 à 9000 élèves en 2020	Réhabiliter les structures existantes, créer trois établissements d'enseignement technique en Province	1. Identifier les sites 2. Identifier les spécialités 3. Implanter	DETFPSG DCES IA
		Organiser les activités IEC, notamment en direction des filles	1. Définir les contenus 2 organiser des actions de sensibilisation 3 Discrimination positive pour les filles (quotas)	DETFPSG ACFPE GICA
	Concevoir des formations courtes de pré professionnalisation en alternance pour l'accueil des sortants du F1 en vue de leur insertion efficace dans l'emploi.	Identifier les structures d'accueil des jeunes en apprentissage par alternance.	1. Identifier et labelliser les unités de production artisanale et agro-pastorales pouvant accueillir des jeunes en apprentissage 2. Identifier et labelliser des lieux de regroupement pour les apprentissages théoriques	DETFPSG/IA ACFPE employeurs
		Concevoir un cursus de pré-professionnalisation	1. Déterminer les objectifs et les principaux contenus de la formation sur site (5J/semaine) 2. Elaborer un programme de renforcement des connaissances théoriques (8H/semaine). 3. Concevoir les et pratiques (2 sessions de 5J/an) 4. Concevoir un dispositif de certification en fin d'apprentissage	DETFPSG/IA ACFPE employeurs

	Concevoir des formations courtes de professionnalisation en alternance pour l'accueil des sortants du F2 en vue de leur insertion efficace dans l'emploi.	Etablir un partenariat avec l'ACFPE	Agrément prévoyant la prise en charge par le MEN des coûts récurrents de formation sur la base d'un coût unitaire	DETFPSG/IA ACFPE employeurs
		Concevoir un cursus de formation professionnelle	1. Organisation de la formation professionnelle en alternance (30% d'apports théoriques et 70% d'apports professionnels) . Actualiser les contenus de formation en fonction des réalités économiques et techniques 2. Elaborer un programme de renforcement des connaissances théoriques 3. Concevoir les modules de renforcement des connaissances professionnelles (dans les centres et en stage) 4. Concevoir un dispositif de certification en fin d'apprentissage	DETFPSG/IA ACFPE employeurs
		Assurer les enseignements professionnels	1. Mobiliser les compétences sur place par des contractuels et/ou vacataires 2. Inventorier et valider les lieux de stage.	DETFPSG/IA ACFPE employeurs
Enseignement supérieur	Le nombre d'étudiants passe de 9000 en 2005 à 20500 en 2020	Recruter des enseignants du Supérieur en fonction des besoins	1. Partenariats inter-Etats dans une première étape pour renforcer les filières scientifiques. 2. Réhabilitation des centres de formation d'enseignants	DES DGSB
	Rééquilibrer les filières en faveur des filières scientifiques	Informers les futurs bacheliers sur les filières porteuses	1. Intégrer les acteurs économiques à cette information 2. Concevoir et publier un guide de l'étudiant	DEOSP DES
		Etalonner les tests d'évaluation pour les filières scientifiques en fin de 1ère et de 2ème année	1. Mettre en place des procédures de fiabilisation et de standardisation des examens	DES DECUP

	Favoriser les étudiants des filières scientifiques dans l'attribution des bourses.	1. 70% des étudiants seront boursiers dans les filières scientifiques 2. 5% des étudiants seront boursiers dans les filières littéraires	DES DGSB
	Développer l'Enseignement supérieur technique	déterminer des axes de spécialisation et des domaines pour lesquels la stratégie passera par la préférence aux bourses d'étude à l'étranger.	DES/DSR DGSB

QUALITE

La stratégie nationale à mettre en oeuvre pour améliorer de la qualité générale des apprentissages implique de profonds changements dans le management du temps et des activités scolaires ainsi que des investissements importants à chacun des niveaux du système éducatif et principalement dans l'enseignement primaire.

Les axes prioritaires induisant ces changements importants :

- l'amélioration sensible des temps d'enseignement/apprentissage dans les classes provoquée à la fois par une forte mobilisation de la communauté scolaire et par une stabilisation des personnels enseignants dans leurs postes respectifs,
- l'évolution des pratiques pédagogiques tendant à réduire sensiblement les redoublements par la prise de mesures administratives et pédagogiques d'accompagnement amenant *ipso facto* une amélioration de la rétention des élèves dans les établissements scolaires,
- la mise en oeuvre de programmes rénovés accompagnée d'un développement de nombreuses mesures d'aides aux élèves en difficulté instituant ainsi une véritable pédagogie de la réussite pour tous et notamment pour les filles et les élèves des populations vulnérables,
- la conception et la mise en oeuvre d'un suivi permanent de l'évolution des résultats scolaires obtenus pour pouvoir ajuster et renforcer de nouvelles dispositions pédagogiques et administratives.

Dans le domaine des investissements à opérer, le recrutement de maîtres bien formés en nombre suffisant, sous contrat avec l'Etat et les communautés, constitue bien entendu la priorité absolue, mesure conduisant à terme à l'extinction des « maîtres de parents » et donc à l'amélioration tant de la qualité des enseignants que de la condition enseignante elle-même. Leur recrutement et leur formation étant opérée au niveau régional ne peut que les stabiliser dans leurs postes et contribuer ainsi à bien répondre aux besoins des zones rurales.

La dotation de manuels des disciplines instrumentales aux élèves, accompagnée de l'équipement des écoles et établissements en kits pédagogiques constitue une seconde priorité tant l'environnement pédagogique détermine la réussite scolaire notamment à l'école primaire. Ici encore, eu égard au

pragmatisme qui caractérise l'ensemble de la stratégie, le choix de doter rapidement les élèves et les établissements par le biais d'appels d'offres internationaux et d'appels à des opérateurs privés pour la distribution de ces outils didactiques ne peut que contribuer à dynamiser **rapidement** l'ensemble du système. L'équipement des centres de formation d'enseignants, enfin, indispensable à la mise en œuvre d'une formation initiale par alternance équilibrée nécessitant le recours à une documentation et à des outils didactiques variés est indispensable.

Sur la partie haute du système éducatif, seul le respect des taux de transition entre les cycles et les ordres d'enseignement permettra de créer les conditions de l'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire général. De même, l'enseignement technique par la création de filières courtes et l'enseignement supérieur par un rééquilibrage des filières scientifiques au détriment des filières littéraires ajusteront leurs formations au marché de l'emploi.

Qualité/Efficacité

Axes Stratégiques	Rappel des objectifs (note de cadrage)	Activités	Intrants	Responsabilité
Améliorer le temps d'enseignement/apprentissage	F1 Améliorer le temps d'enseignement/apprentissage	Réviser le calendrier scolaire national	Prendre un arrêté pour réviser le calendrier scolaire.	Cabinet /DGEFP
			Organiser des réunions avec les APE pour les sensibiliser sur le calendrier scolaire révisé et l'importance du temps scolaire	IA / IEF /directeurs d'école
		Mettre en place une politique de stabilisation du personnel enseignant	Stabilisation des nominations d'enseignants en une opération annuelle (voir matrice gestion)	DRH
			Réduire les affectations en cours d'année (voir matrice gestion)	DRH
			Prendre un texte rendant obligatoire le maintien en poste les enseignants pour une durée minimale de 3 ans et de 5 ans pour les responsables administratifs	DRH

Axes Stratégiques	Rappel des objectifs (note de cadrage)	Activités	Intrants	Responsabilité
		Suivi administratif des enseignants	Exercer le contrôle systématique de la présence des enseignants	Communautés /IEF/ directeurs d'école
			Instituer et appliquer des mesures d'encouragement ou de sanction pour respect ou non respect du quota horaire	DRH / IEF
		Adaptation régionale et locale du calendrier scolaire	Prendre un texte autorisant les IAs à adapter le calendrier scolaire en fonction des spécificités économiques et géographiques locales	Cabinet : DGEFP
			Mettre en place un calendrier scolaire adapté aux minorités transhumantes	IA / IEF
Réduction des redoublements	F1 Diminuer la proportion des redoublants de 30% en 2005 à 10 % en fin de période .	Réorganisation des cursus du F1	Mettre en place le système de s/cycle avec interdiction de redoubler à l'intérieur d'un s/cycle	DGEFP
			Organiser des réunions d'explications avec les APE sur les conséquences des redoublements et sur le fonctionnement de l'organisation du F1 en s/cycles	IEF / directeurs d'école /
			Systématiser les cours de rattrapage en faveur des élèves ayant redoublé pour favoriser leur passage en classe supérieure	IEF / directeurs d'école /
			Mettre en place un dispositif de suivi, évaluation et d'encadrement administratif	IEF / CP /IA
			Instituer des prix d'encouragement aux meilleurs élèves, meilleurs enseignants et meilleures écoles.	IA

Axes Stratégiques	Rappel des objectifs (note de cadrage)	Activités	Intrants	Responsabilité
	F2 et Ens. Second. Diminuer la proportion des redoublants de 21% en 2005 à 18.7% en 2015 14% en 2020	Limitation administrative des redoublements	Prendre un texte n'autorisant que 2 redoublements non consécutifs à l'intérieur d'un cycle pour le F2	DGEFP /DEPE F1
			Prendre un texte instituant le livret scolaire obligatoire individuel pour le suivi des élèves	DGEFP
			Prendre un texte limitant les redoublements à 1 seul à l'intérieur d'un cycle pour le secondaire	DGEFP/DEPE F2
			Prévoir un dispositif de prise en charge en faveur des élèves en difficulté scolaire	IES
	Ens. Sup. Réduire la proportion des redoublants dans tous les établissements	Application des mesures administratives	Systématiser l'orientation universitaire sur base de test psycho-techniques d'aptitude	DGSUPR
			Prendre une décision arrêtant une date limite des inscriptions	DGESUPR
			Prendre une décision majorant le droit d'inscription pour les redoublants	DGESUPR
			Prendre une décision limiter à 1 le nombre de redoublement par cycle	DGESUPR
		Augmenter l'effectif des enseignants	Etablir un état prévisionnel des besoins en enseignants par discipline jusqu'à l'horizon 2020	DGESUPR
			Elaborer un programme pluri annuel de recrutement étalé sur la période 2008 – 2020	DGESUPR
Recruter des enseignants en fonction de l'état prévisionnel et du programme pluri annuel	DGESUPR			
Formation et recrutement des enseignants	Préscolaire Améliorer l'encadrement de l'enseignement préscolaire	Elaboration d'un cadre de référence de formation en appui à l'encadrement des	- Concevoir un programme de formation initiale des maîtresses du préscolaire - Evaluer et réadapter le programme de formation	DEPE

Axes Stratégiques	Rappel des objectifs (note de cadrage)	Activités	Intrants	Responsabilité
		l'encadrement des animateurs du préscolaire	Organiser les cycles de formation des enseignants	DEPE
			Assurer le recyclage régulier des enseignants	DEPE
	F1 Augmenter le nombre des enseignants	Recruter 15 000 maîtres d'enseignement pour un salaire de 60.000 f par mois d'ici 2020	Réviser la loi d'orientation en ce qui concerne les corps des enseignants du F1	cabinet
			Procéder aux recrutements par concours annuels académiques	DRH / IA
		Formation continue des maîtres-parents afin de leur ouvrir l'accès au recrutement comme maîtres d'enseignement	Organiser pendant les vacances en 6 semaines la formation des maîtres-parents dans les matières de base	IA / IEF / CP
		Permettre la mobilité statutaire des enseignants, à coût égal	réintroduire les corps des Agents supérieurs et des instituteurs adjoints, sans promotion automatique aux grades supérieurs	Fonction publique, DRH
	F2 Augmenter le nombre des enseignants de 974 en 2005 à 1957 en 2010	Formation initiale des nouveaux enseignants polyvalents du F2	Recruter les candidats par voie de concours national ouvert aux titulaires du bac.	DRH
			Organiser la formation des enseignants sur 2 ans Année 1 : didactique à l'ENS et stages pratiques en alternance Année 2 : Stage en poste et certification	DGEFP / IGEN

Axes Stratégiques	Rappel des objectifs (note de cadrage)	Activités	Intrants	Responsabilité
			Prendre un texte autorisant la reconversion des étudiants en fin de 3 ^{ème} année de médecine, sciences et maths en professeurs de collège après 2 années de formation pédagogique à l'ENS	DGEFP / IGEN
	SG/ETP Augmenter le nombre des enseignants du SG/ETP de 461 en 2005 à 842 en 2010	Formation initiale des professeurs monovalents	Recruter les candidats par voie de concours national ouvert aux titulaires de la licence et diplôme d'ingénieur des travaux	DGEFP / IGEN
			Organiser la formation sur 3 ans : an 1 : format. en didactique et pédagogie avec stage d'observation an 2 : formation en didactique et pédagogie avec stage en alternance an3 : Stage en poste assorti d'une aide personnalisée par une équipe de suivi	DGEFP / IGEN
	Enseignement sup Augmenter le nombre des enseignants	Augmentation du nombre d'enseignants qualifiés	Recruter des enseignants doctorants en fonction des besoins des départements	DGSUPR
Assurer en cours d'emploi la formation pédagogique des enseignants au CPU			DGSUPR	
Renforcement de la compétence du corps enseignant		Accorder des bourses de formation doctorale aux Assistants après 3 ans d'enseignement en fonction des besoins	DGSUPR	
		Accorder des bourses de formation post-doctorale après 3 ans dans les corps des Maîtres-Assistants et des Maîtres de conférence en fonction des besoins	DGSUPR	

Axes Stratégiques	Rappel des objectifs (note de cadrage)	Activités	Intrants	Responsabilité
Développer l'alphabétisation	Alphabétisation Renforcer l'encadrement des alphabétiseurs	Formation de 19 chefs de centre	Concevoir le programme de formation des chefs de centre	DAENF
			Organiser la formation des 19 chefs de centre	DAENF / DRFMC
		Renforcer la capacité opérationnelle des chefs de centre	Doter les chefs de centre de motocyclettes	DAENF / DRFMC
			Doter les centres de matériels bureautiques et de fournitures	DAENF / DRFMC
			Diffuser les manuels de base et de post-alphabétisation	DAENF / DRFMC
		Renforcement des corps de l'alphabétisation	Etablir un centre national de formation des cadres et agents d'alphabétisation	DAENF
			Former les cadres et agents d'alphabétisation : inspecteurs, conseillers, agents techniques et adjoints techniques	DAENF
		Renforcement du niveau d'appui à la didactique en alpha	- Concevoir les manuels de base et de post alphabétisation	DAENF
			- Imprimer les manuels de base et de post alphabétisation	DAENF Sous-traitance
			- Diffuser les manuels de base et de post alphabétisation	DAENF
		Systématisation de la coordination et du suivi/évaluation	- Prendre un texte pour mettre en place un cadre de concertation DAENF/Partenaires	cabinet
			Harmoniser les programmes d'alphabétisation	DAENF

Axes Stratégiques	Rappel des objectifs (note de cadrage)	Activités	Intrants	Responsabilité
			Suivre, appuyer et évaluer l'exécution des programmes	DAENF
			Evaluer l'impact des programmes sur le taux d'alphabétisation	DAENF / DEOSP
		Expérimentation de la politique du faire faire	Elaborer la politique nationale d'alphabétisation	DAENF
			Faire un appel à consultation externe	DAENF
		Application des modèles alternatifs (apprentissage du Français Fondamental à partir des acquis de l'alphabétisation en Sango)	Faire un appel à consultation externe sur la méthodologie de la conception des manuels pour les modèles alternatifs	DAENF
			Concevoir les manuels de l'expérimentation des modèles alternatifs	Sous-traité
			Expérimenter le modèle alternatif dans au moins 100 centres d'alphabétisation fonctionnelle	DAENF
			Evaluer le modèle alternatif	DAENF
			Vulgariser le modèle alternatif dans 700 autres centres d'alphabétisation	DAENF
Politique des manuels scolaires	Dispositions générales	Elaboration de la politique nationale du manuel scolaire	Publier chaque année la liste des manuels scolaires utilisés dans les écoles.	DGEFP
	Préscolaire Améliorer la qualité du préscolaire	Dotation des centres préscolaires en matériels didactiques et ludiques	Fournir des kits de matériels didactiques à toutes les écoles	DEPE
			Fournir des kits de matériels ludiques à toutes les écoles	DEPE

Axes Stratégiques	Rappel des objectifs (note de cadrage)	Activités	Intrants	Responsabilité
	F1 Améliorer la qualité des apprentissages	Dotation de tous les élèves de manuels	Identifier les besoins en manuels : français, calcul, sciences suivant le ratio élève/manuels retenus	DSPCS
			Acquérir les manuels scolaires et les malles par voie d'appel d'offre internationale en fonction des besoins identifiés	DRFMC
			Etablir un contrat avec un opérateur privé pour le transport et la distribution des manuels et des malles dans les écoles	DRFMC
			Assurer la conservation des manuels par une convention tripartite (Directeurs d'école, APE, Chef de village ou Maire)	Directeurs d'école
		Dotation des maîtres de kits pédagogiques	Identifier les besoins annuels en kits scolaires	DSPCS
			Acquérir les kits scolaires par voie d'appel d'offre internat. en fonction des besoins identifiés	DRFMC
			Etablir un contrat avec un opérateur privé pour le transport et la distribution des kits dans les écoles	DRFMC
			Doter chaque enseignant de kits pédagogiques	IA / IEF
			Former les enseignants à l'utilisation des manuels	IEF
		F2/SG/ETP Améliorer la qualité des enseignements	Dotation des établissements de manuels scolaires	Identifier les besoins des établissements en manuels scolaires
Acquérir les manuels par voie d'appel d'offre internationale.	DRFMC			

Axes Stratégiques	Rappel des objectifs (note de cadrage)	Activités	Intrants	Responsabilité
			Etablir un contrat avec un opérateur privé pour le transport et la distribution des manuels dans les écoles	DRFMC
			Doter équitablement tous les établissements de manuels scolaires	DEPE
			Former les enseignants à l'utilisation des manuels	IES
			Faire gérer et conserver les manuels dans les bibliothèques des établissements	Chefs d'établissements
		Dotation des établissements de matériels didactiques	Identifier les besoins des établissements en matériels didactiques.	DSPCS
		Acquérir le matériel didactique par voie d'appel d'offre international .	DRFMC	
		Etablir un contrat avec un opérateur privé pour le transport et la distribution des manuels dans les écoles	DRFMC	
		Doter équitablement tous les établissements des matériels didactiques. Réajuster le stock des établissements en matériels didactiques	DEPE	
		Former les enseignants à l'utilisation des guides pédagogiques	IES	
		Mettre gratuitement les guides pédagogiques à la disposition de tous les enseignants.	IES	
		Dotation des bibliothèques en livres et matériels TIC	Doter les bibliothèques de tous les lycées et collèges d'ouvrages dans tous les domaines de la connaissance	DEPE / DETFPSG
		Doter tous les établissements de matériels TIC	DEPE / DETFPSG	

Axes Stratégiques	Rappel des objectifs (note de cadrage)	Activités	Intrants	Responsabilité
	Centres de Formation (ENI, ENS, CPR, CNFC, INRAP, DAENF)	Equipement des bibliothèques des centres de formation en ouvrages et matériels de T I C	<ul style="list-style-type: none"> - Doter chaque centre de formation en unité multimédia comprenant chacune 4 ordinateurs (soit 52) connectés à Internet - Renouveler le stock de matériels informatiques 	DGEFP / DRFMC
			Former les bibliothécaires	DRH
			Doter la bibliothèque des centres de formation d'ouvrage	DGEFP / DRFMC
			<ul style="list-style-type: none"> - Doter les centres de formation de matériels T I C (Internet) - Renouveler le stock de matériel 	DGEFP / DRFMC
Curricula	Préscolaire Améliorer la pertinence des apprentissages	Mise en application des nouveaux curricula	<ul style="list-style-type: none"> Imprimer les nouveaux curricula Diffuser les nouveaux curricula Former les enseignants à l'utilisation des nouveaux curricula Expérimenter les nouveaux curricula Suivre, contrôler et évaluer l'expérimentation des nouveaux curric. Généraliser l'application des nouveaux curric. 	DEPE
	F1 Améliorer la pertinence des apprentiss.	Mise en application des nouveaux curricula	<ul style="list-style-type: none"> Imprimer les nouveaux curric. Diffuser les nouveaux curric. Expérimenter les nouveaux curric. dans un petit nombre d'écoles 	DEPE

Axes Stratégiques	Rappel des objectifs (note de cadrage)	Activités	Intrants	Responsabilité
			Généraliser l'application des nouveaux curric.	DEPE
			Prendre un texte instituant un prix d'invention pour les élèves et les enseignants	cabinet
	F2 Assurer la pertinence des apprentiss.	Harmonisation des programmes	Réviser et harmoniser les programmes au niveau national	DEPE
			Harmoniser les programmes au niveau s/régional	DEPE
			Diffuser les programmes harmonisés	DEPE
			Appliquer les programmes harmonisés	DEPE
			Suivre, contrôler et évaluer à mi parcours l'application des programmes harmonisés	DEPE
			Prendre un texte instituant un prix d'invention technologique pour les élèves et les professeurs	cabinet
	S G Assurer la pertinence des apprentiss	Révision et harmonisation des programmes	Réviser et harmoniser au niveau national tous les programmes	DETFPSG
			Suivre, contrôler et évaluer à mi-parcours l'application des programmes révisés et harmonisés	
			Harmoniser les programmes au niveau s/régional Organiser les séminaires et ateliers d'harmonisation des programmes au niveau sous régional	DETFPSG
			Diffuser les programmes harmonisés	DETFPSG
			Appliquer les programmes harmonisés	DETFPSG
			Suivre, contrôler et évaluer à mi-parcours l'application des programmes révisés et harmonisés	DETFPSG

Axes Stratégiques	Rappel des objectifs (note de cadrage)	Activités	Intrants	Responsabilité
			Prendre un texte instituer un prix d'invention technologique pour les élèves et les prof.	cabinet
	ETP Assurer l'expansion de l'enseignement tec. et de la formation professionnelle	Rationalisation de l'ETP en partenariat avec le patronat, l'ACFPE et le GICA	Mener une enquête sur les besoins des métiers porteurs et des besoins des entreprises en personnels féminins Créer les filières correspondant aux besoins identifiés	ACFPE DETPSG patronat
			Réviser les programmes en fonction des besoins des entreprises et des réalités locales. Expérimenter les programmes révisés. Former les formateurs sur les programmes révisés.	DETPSG
			Equiper les centres de formation	DETPSG
			Ouvrir de nouvelles filières de formations accessibles aux filles en fonction des besoins des secteurs identifiés ouverts au recrutement féminin Expérimenter les programmes Former les formateurs sur les programmes des nouvelles filières	DETPSG
			Intégrer la culture d'entreprise dans les programmes pour promouvoir l'esprit d'initiative privée chez les sortants	DETPSG
			Approfondir la réflexion sur le baccalauréat professionnel	DETPSG
			Prendre un texte instituer un prix d'invention technologique pour les élèves et les professeurs	cabinet

Axes Stratégiques	Rappel des objectifs (note de cadrage)	Activités	Intrants	Responsabilité
		Développement massif des formations de courte durée	Partenariats : voir accès	DETPSG
	Ens. Sup. Révision des programmes existant.	Création de nouvelles filières	- Mener une enquête sur les besoins du marché de l'emploi en cadres moyens	DGSUPR
- Créer de nouvelles filières professionnelles répondant à la demande du marché de l'emploi - Ouvrir les masters professionnels dans certaines filières (sciences de l'éducation géographique.)			DGSUPR	
Professionnaliser certaines filières existantes			DGSUPR	
	Dispositions générales	Recadrage de l'évaluation/certification	Renforcer la capacité de la Direction de l'Evaluation pour l'évaluation des apprentissages	DEOSP
Désigner des correspondants au niveau des académies			DEOSP	
Organiser au début de l'année des évaluations diagnostiques en français et en maths			DEOSP	
Intensifier les évaluations formatives à l'intérieur des s/cycles			DEOSP	
Organiser des évaluations sommatives à la fin de chaque s/cycle			DEOSP	
			Procéder tous les 3 ans à l'évaluation institutionnelle (niveau de la qualité générale des enseignements)	DEOSP

Axes Stratégiques	Rappel des objectifs (note de cadrage)	Activités	Intrants	Responsabilité
		Certification	Diffuser les résultats des évaluations	DEOSP
			Organiser à la fin du CM2 l'évaluation certificative des apprentissages avec les épreuves fusionnées(CEF1 & Conc. Entrée 6ème)	DEOSP
			Former les enseignants sur l'évaluation formative dans le cadre de l'APC	Inspection, CPR, ENI
			Organiser les évaluations sommatives à la fin de chaque niveau du sous cycle.	DEOSP
			Organiser les évaluations sommatives à la fin de l'année	DEOSP
	F2/SG/ETP Assurer la crédibilité du cursus et des résultats en fin de cycle	Evaluation de l'apprentissage	Organiser les évaluations formatives tout au long de l'année scolaire	DEOSP
			Organiser les évaluations sommatives à la fin de l'année dans les classes intermédiaires.	DEOSP
		Certification des résultats	Organiser à la fin du secondaire général les épreuves des différents bacs	DEOSP
			Faire participer les entreprises à l'évaluation certificative des formations techniques et professionnelles	DEOSP
	ENI et ENS Renforcer les connaissances disciplinaires et doter les enseignants de capacité professionnelle adéquate	Evaluation des apprentissages	Organiser des évaluations formatives des acquis disciplinaires en pédagogie et didactique	ENI ENS
			Evaluer les stages en alternance en 1ere année et en pleine responsabilité en 3eme année	ENI ENS

Axes Stratégiques	Rappel des objectifs (note de cadrage)	Activités	Intrants	Responsabilité
		Renforcement du corps des directeurs d'écoles	Créer le corps des Directeurs d'école	cabinet
			Former les Directeurs d'école	inspection
			Recycler les Directeurs d'école	inspection

GESTION

Des changements profonds dans la gestion du système éducatif sont attendus, eux seuls pourront garantir qu'un apport de ressources nouvelles se transformera en résultats tangibles au profit des enfants centrafricains.

Disponibilité et diffusion de données : la mise en place du réseau EMIS, et la diffusion systématique et ciblée des données de gestion à tous les responsables du système, constituent la première condition des progrès en matière de gestion.

Allocation des ressources : le RESEN avait pointé le grand aléa et la grande disparité dans la distribution du principal intrant, les maîtres. L'affectation et la rétention des maîtres hors de Bangui, dans les villages, est l'un des enjeux les plus critiques de la stratégie visant la scolarité primaire universelle en RCA. Des choix radicaux ont été opérés en la matière, qui constituent une rupture par rapport aux pratiques antérieures :

- régionalisation des recrutements,
- création d'un lien juridique entre le maître et la communauté auprès de laquelle il est affecté,
- suppression des mutations d'enseignants par mesure individuelle.

Gestion financière : en cette matière, et dans l'attente d'une réforme annoncée des finances publiques centrafricaines, le Ministère entend dans un premier temps développer des systèmes de régie et de billettage, permettant de rapprocher la dépense publique des besoins, et d'apporter des réponses plus flexibles et plus rapides pour les dépenses courantes.

De façon plus générale, et dans le but d'être en mesure d'aborder un mode de gestion par les résultats d'ici quelques années, le Ministère prévoit

- de normaliser et de stabiliser ses procédures courantes au moyen de guides, manuels et calendriers
- de procéder à des actions importantes de renforcement de capacités matérielles (locaux, équipements).

MATRICE GESTION			
Objectifs stratégiques	Activités	Intrants	Responsabilités
1. Améliorer la gestion pédagogique			
1.1 Renforcer la supervision pédagogique et l'encadrement des enseignants	Renforcer les inspections et le contrôle des enseignants	Former les inspecteurs et les CP à partir de nouveaux référentiels	IG
		Intensifier le contrôle de présence des enseignants et des quotas horaires	IG
		Orienter en priorité les visites de classe en direction des écoles les moins performantes	IG
		Doter les structures de supervision de personnels qualifiés conformément au plan d'effectifs	IG DRH
		Doter les structures de supervision de matériels bureautiques et de fournitures de bureau	IG DRFMC
		Doter les structure de supervision de matériel de communication : téléphone, radio, Internet	IG DRFMC
		Prévoir un budget en dépenses courantes pour les déplacements des personnels d'inspection et de contrôle. Prévoir les procédures de paiement	IG DRFMC
		Nommer des inspecteurs de l'enseignement secondaire (IES) résidents en province.	IG DRH
	Renforcer les capacités de gestion des responsables d'établissements scolaires	Préparer les formations de directeurs d'école et des chefs d'établissements	DEPE DRH
		Mettre en œuvre et suivre les formations	DRH

1.2 Mettre en place et rendre systématique une programmation des animations pédagogiques dans chaque circonscription scolaire	Mettre en place un système de remédiation des insuffisances relevées au niveau des enseignants	Prévoir un budget en dépenses courantes pour les déplacements des personnels d'animation pédagogique Prévoir les procédures de paiement	IG DRFMC	
		Identifier les thèmes d'encadrement pédagogique à partir de l'analyse des rapports d'inspection	IG	
		Préparer les supports(développer) des thèmes et les transmettre au niveau déconcentré	IG	
		Mettre en œuvre et suivre les formations	IG IA	
	Renforcer le rôle et les pratiques des personnels chargés de l'évaluation pédagogique	Former/outiller les inspecteurs pour leur rapport avec la direction chargée de l'évaluation	DEAP	
		Renforcer les missions des inspections pour assurer un meilleur suivi de proximité	IG	
	Mettre en place des procédures d'évaluation pédagogique des résultats obtenus par les établissements	Elaborer les outils et définir les procédures de recueil d'informations au niveau des établissements/ écoles	DSPCS	
		Standardiser les interventions des inspecteurs au moyen de critères, d'outils d'observations et de planning d'interventions liés aux résultats	IG	
	2. Améliorer le pilotage du système			
	2.1. Améliorer le management stratégique	Achever la mise en place du réseau EMIS (UNESCO/ISU)	Terminer la standardisation des procédures , instruments de collecte et de présentation des résultats	DSPCS

		Organiser la collecte, la saisie, le traitement l'analyse et la diffusion des données	DSPCS
		Publication des résultats avant la fin de l'année scolaire et diffusions ciblées au sein et à l'extérieur du système.	DSPCS
	Exploiter les données d'EMIS pour élaborer une carte scolaire et la suivre	Définir les procédures d'ouverture d'établissements et de classes sur la base des données EMIS	DSPCS
		Renforcer les capacités des cadres du ministère en matière d'exploitation des données de gestion	DSPCS
		Préparer des formations et les guides de procédures	DSPCS
		Mettre en œuvre et suivre les formations sur les guides de procédures	DSPCS
	2.2 Orienter à moyen terme les modes de gestion vers une approche par les résultats	A court terme, standardiser les procédures de gestion et les stabiliser	Elaborer les textes officiels, guides de procédures, documents standardisés, calendrier annuel des opérations
Diffuser des textes officiels, guides, etc.			DGR
A moyen terme, implanter progressivement une exploitation systématique des résultats		Collecter et diffuser systématiquement les résultats	DGEFP
		Prendre des mesures effectives de déconcentration	DGEFP cabinet
Evaluer annuellement les principaux responsables		Définir les cahiers de charges pour les responsables concernés	DGEFP cabinet

	principaux responsables centraux et déconcentrés sur la base des cahiers de charges	Evaluer les responsables	DGEFP cabinet
3. Améliorer la gestion des ressources humaines			
3.1 Améliorer l'allocation et la gestion des personnels enseignants	Mettre en œuvre la politique de recrutement et de formation des enseignants	Voir la qualité pour le recrutement et le concours	
	Etablir un contrat tripartite (Etat, maître, communauté) de droit privé à l'issue du stage de formation	Mettre au point et valider un modèle de contrat	DRH
	Déléguer aux inspecteurs d'académie l'affectation des nouveaux enseignants du F1 issus des écoles de formation	Prise d'un arrêté ministériel collectif unique annuel en juin pour l'affectation aux IA des nouveaux enseignants issus des écoles de formation Prise d'un second arrêté collectif tous les deux ans permettant la mutation des enseignants d'une académie à une autre Prise de décision collective unique en juillet par chaque Inspecteur d'Académie affectant chaque enseignant dans les circonscriptions, puis acte unique collectif par les IEF affectant les maîtres dans les écoles	DGR DRH

	Déléguer aux inspecteurs d'académie l'affectation des nouveaux enseignants du F2 et du SG issus des écoles de formation	<p>Prise d'un arrêté ministériel collectif unique annuel en juin pour l'affectation aux IA des nouveaux enseignants issus des écoles de formation</p> <p>Prise d'un second arrêté collectif tous les deux ans permettant la mutation des enseignants d'une académie à une autre</p> <p>Prise de décision collective unique en juillet par chaque Inspecteur d'Académie affectant chaque enseignant dans les établissements.</p>	
	Développer immédiatement et provisoirement un système de paiement effectif des salaires au plus près des écoles	Convention avec les autorités religieuses et/ou avec des partenaires commerciaux	DGR
	Améliorer le suivi de la carrière du personnel sous statut fonction publique	Préparer à temps le actes d'avancement d'échelon et de grade des personnels	DRH
Suivre les actes dans le circuit de la fonction publique		DRH	
Distribuer les actes aux personnels concernés jusqu'au niveau des établissements		DRH	
	Valoriser les personnels méritants	Prendre des mesures d'incitations diverses	DRH
3.2 Le personnel administratif et technique est recruté/promu selon les profils de poste	Instaurer une gestion individualisée des cadres responsables	Réaliser un profilage et la description des postes clés du système	DRH
		Inventorier les profils existants	DRH

		Redéployer les personnels existants	DRH
		Identifier et combler les besoins d'adaptation aux postes clés	DRH
	Professionnaliser les fonctions au sein des services administratifs	Elaborer et mettre en œuvre un plan de recrutement de personnels complémentaires	DRH
		Maintenir le personnel aux postes	DRH
3.3 Mettre en place et rendre opérationnel un dispositif de formation continue des personnels	Renforcer les capacités des structures chargées de la formation continue des personnels administratifs	Mettre en place un organe d'ingénierie de formation ou sous-traiter ces formations	DRH
		Former les membres	DRH
	Renforcer les capacités des personnels administratifs	Elaborer un document cadre de politique de formation	DRH
		Mettre en œuvre le plan de formation	DRH
4 Améliorer la gestion institutionnelle, financière et matérielle			
4.1 Améliorer la capacité du ministère à assurer à terme une gestion par les résultats	Réaliser un audit organisationnel du ministère	Recruter le consultant (procédures d'appel d'offres)	cabinet
		Faire réaliser les travaux d'audit	cabinet
		Valider les résultats de l'audit	cabinet
	Mettre en œuvre les recommandations de l'audit	Réviser les textes organisant la gestion du ministère	cabinet
		Faire approprier les textes par le personnel du ministère	cabinet
		Mettre en œuvre les nouveaux textes	Toutes les directions

	Réhabiliter des locaux administratifs en nombre suffisant et les équiper	Etudes préalables, choix du site, réalisation des travaux, achats, installation.	DRFMC
4.2. Renforcer l'élaboration, l'exécution et le suivi du budget	Elaborer les manuels de procédures de préparation et d'exécution du budget	Elaborer le manuel de procédures d'élaboration du budget	DRFMC
		Elaborer le manuel de procédures d'exécution du budget	DRFMC
		Valider les manuels	DRFMC
	Former les cadres aux procédures d'élaboration et d'exécution du budget	Préparer les formations	DRFMC
		Exécuter les formations	DRFMC
	Suivre et évaluer l'exécution du budget	Elaborer les outils de suivi et les diffuser	DRFMC
		Recenser les informations nécessaires	DRFMC
		Elaborer le rapports trimestriels et le rapport de performance annuel	DRFMC
	Conférer aux cadres du MEN la maîtrise des dépenses courantes hors salaire au niveau le plus déconcentré possible	Etendre les paiements en régie par accord avec le MINEFI dans l'attente d'une réponse du droit comptable et budgétaire	DRFMC / MINEFI
	4.3 Renforcer le partenariat entre l'administration scolaire et les communautés locales	Créer/Dynamiser un/le cadre de concertation entre l'administration scolaire et les communautés	Mettre en place les comités locaux de gestion des écoles

	Renforcer les capacités des communautés pour une participation de qualité à la gestion de l'école	Former les comités locaux à la gestion scolaire Signature du contrat tripartite des maîtres d'enseignement	IA, inspecteurs et directeurs d'école
	Renforcer la participation des communautés au financement de l'éducation	Contribution à la petite maintenance et au gardiennage Participation au conseil d'école	communautés
	Responsabiliser les communautés sur des volets spécifiques au niveau de la gestion de l'école	Faire viser la pièce d'ordonnancement du salaire par le chef de quartier ou du village	communautés

Liste des Sigles et acronymes

ACFPE - Agence Centrale de Formation Professionnelle et d'Emploi

AGETIP -

APE: Association des Parents d'Elèves

BC - Brevet des Collèges (ex – BEPC)

CCP - Centre des Chèques Postaux

CDMT - Cadre des Dépenses à Moyen Terme

CEF 1 - Certificat d'Etudes du Fondamental 1 (ex - CEPE)

CFPP - Centre de Formation Pratique et Professionnelle

CI - Cours d'Initiation

CM 1 - Cours Moyen Première Année

CNFC - Centre National de Formation Continue

CP : Conseiller Pédagogique

CP, CE1, CM2 - Cours Préparatoire, Élémentaire et Moyen

CPR - Centre Pédagogique Régional

CPU - Centre Pédagogique Universitaire

DAENF - Direction de l'Alphabétisation et de l'Éducation Non Formelle

DB - Direction des Bourses

DCES - Direction de Construction et Équipement Scolaire

DE F2 SG – Direction de l'Enseignement Fondamental 2 et du Secondaire Général

DEAP - Direction des Études et des Analyses Prospectives

DECSP - Direction des Examens et Concours Scolaires et Professionnels

DECUP - Direction des Examens et Concours Universitaires et Professionnels

DEOSP - Direction des Études et de l'Orientation Scolaire et Professionnelle

DEPE F1 – F2-Direction de l'Éducation Préscolaire, des Enseignements Fondamental 1 et 2

DEPPE - Direction de l'Enseignement Privé et du Partenariat Éducatif

DES - Direction de l'Enseignement Supérieur

DESGTP - Direction de l'Enseignement Secondaire Général Technique et Professionnel

DETFPSG : Direction de l'Enseignement Technique, de la Formation professionnelle et du Secondaire Général

DGBS : Direction Générale des Bourses et Stages

DGBS - Direction Générale des Bourses et Stages

DGEFP : Direction Générale des Enseignements, de la Formation et du Partenariat

DGESP - Direction Générale des Etudes, des Statistiques et de la Planification

DGESR - Direction Générale de l'Enseignement Supérieur

DGINRAP - Direction Générale de l'Institut National de Recherche et d'Animation Pédagogique

DGR - Direction Générale des Ressources

DIPPS - Direction des Innovations Pédagogiques en matière de Population et de Santé

DPMSA - Direction des Productions des Matériels et des Supports Audiovisuels

DRAP - Direction de la Recherche et de l'Animation Pédagogique

DRFMC - Direction des Ressources Financières, Matérielles et de Comptabilité

DRH - Direction des Ressources Humaines

DRS - Direction de la Recherche Scientifique

DRSUPR -

DSFAS - Direction des Stages, de la Formation et des Analyses Sociales

DSPCS - Direction des Statistiques, de la Planification et de la Carte Scolaire

DSRP - Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

EGEN -

EMIS -

ENI - École Normale d'Instituteurs

ENS - École Normale Supérieure

ET - Enseignement Technique

ETFP - Enseignement Technique et Formation Professionnelle

F CFA - Franc CFA

F1 - Enseignement Fondamental 1

F2 - Enseignement Fondamental 2

GICA - Groupement des Industriels Centrafricains
IA - Inspection Académique
IEC - Informatique, Éducation et Communication
IEF - Inspection de l'Enseignement Fondamental
IEF 1 - Inspection de l'Enseignement Fondamental 1
IES - Inspection de l'Enseignement Secondaire
IG - Inspection Générale
IGE - Institut de Gestion des Entreprises
IGEN - Inspection Générale de l'Éducation Nationale
INRAP - Institut National de Recherche et d'Animation Pédagogique
IPR - Inspection Pédagogique Régionale
ISDR - Institut Supérieur de Développement Rural
ISU - Institut des Statistiques de l'Unesco
MDEN - Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Éducation Nationale
MENAESR - Ministère de l'Éducation Nationale de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MFASSN : Ministère de la Famille, des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale
MFB - Ministère des Finances et du Budget
MI - Ministère de l'Intérieur
MINEFI - Ministère de l'Économie et des Finances
MJ - Ministère de la Justice
MJSAC - Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture
MSP - Ministère de la Santé Publique
NTIC – Nouvelles Technologie d'Information et de Communication

ODM - Objectifs de Développement du Millénaire
ONG - Organisation Non Gouvernementale
ONUSIDA - Organisation des Nations Unies pour le Sida
PAM - Programme Alimentaire Mondial
PIB - Produit Intérieur Brut
PNA-EPT - Plan National d'Action - Éducation Pour Tous
PNDE - Plan National de Développement de l'Éducation
RESEN-RCA - Rapport d'Etat du Système de l'Éducation Nationale de la RCA
SPT - Sciences Physiques et Technologiques
SVT - Sciences de la Vie et de la Terre

TBS - Taux Brut de Scolarisation
TIC - Technologie de l'Information et de la Communication
UNESCO - Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Santé et la Culture
URCES - Unité Régionale de Construction et d'Équipement Scolaire